recoforme
RÉSEAUX ET ACTIONS DE COOPÉRATION
SUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Agence Publique du Massif des Alpilles

Association Internationale Forets Mediterraneennes

Parco Nazionale del Vesuvio

Les acquis du projet RECOFORME

"Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne"

Bilan, enjeux et recommandations

Séminaire intermédiaire des 13 et 14 octobre 2005, Eygalière - France
Atelier d'élaboration des recommandations du 24 février 2006, Marseille - France
Séminaire final des 18 et 19 mai 2006, Torre del Greco - Italie

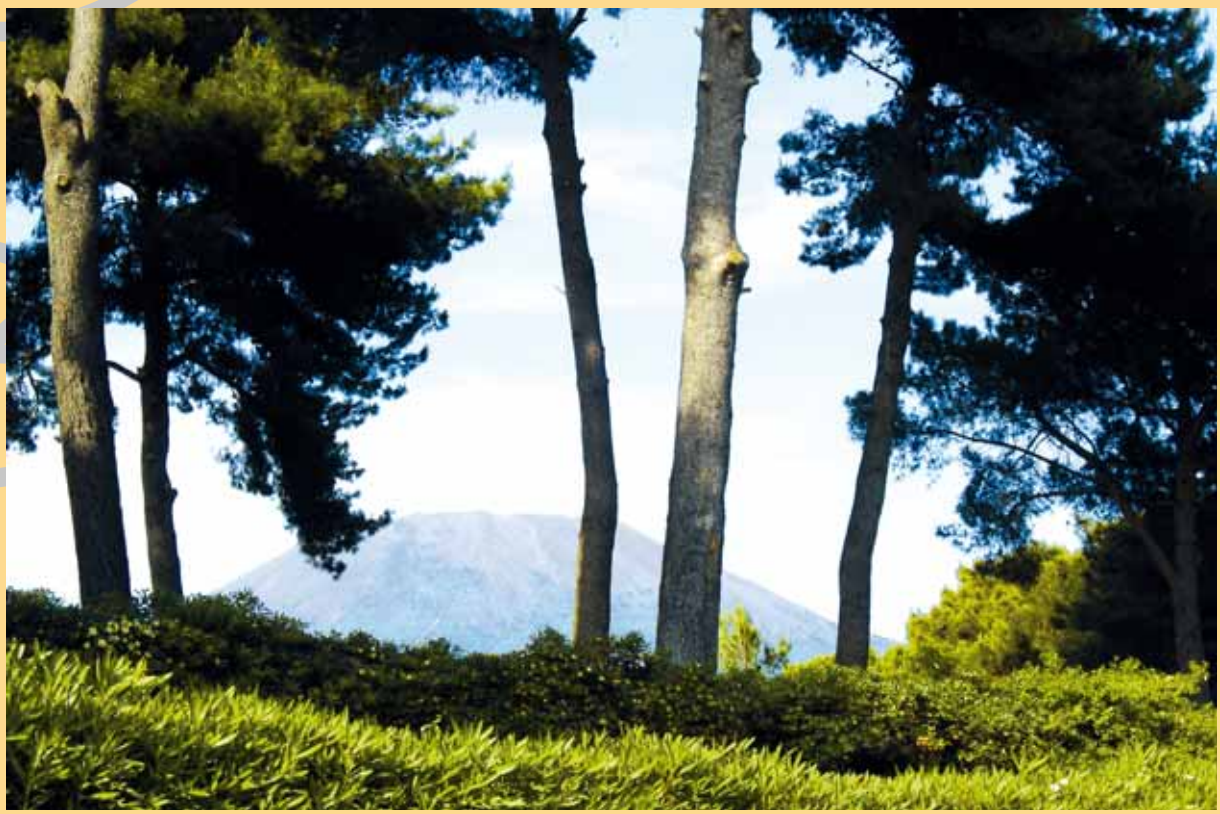

Marseille, juin 2006

Sont également parus dans le cadre du projet RECOFORME :

✔ Séminaire d'ouverture du projet RECOFORME, Murcie, 10 novembre 2004 - ed. AIFM, avril 2005, 33 p.

✔ Cahier de site n°1 Massif des Alpilles, Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1er et 2 octobre 2004 - ed. AIFM, mars 2005, 51 p.

✔ Cahier de site n°2 Parc régional de Sierra Espuña, Murcie, 11 et 12 novembre 2004 - ed. AIFM, avril 2005, 39 p.

✔ Cahier de site n°3 Parc national du Vésuve, Campanie, 10 et 11 mars 2005 - ed. AIFM, juillet 2005, 31 p.

✔ Cahier de site n°4 Comarca Alto Palancia, Valence, 12 et 13 mai 2005 - ed. AIFM, octobre 2005, 49 p.

✔ Cahier de site n°5 Bassin versant du lac Trasimène, Ombrie, 16 et 17 juin 2005 - ed. AIFM, décembre 2005, 49 p.

✔ Cahier de site n°6 Serra do Caldeirão, Algarve, 16 et 17 juin 2005 - ed. AIFM, janvier 2006, 55 p.

Ces publications sont disponibles sur demande à l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (sous réserve de disponibilité) ou téléchargeables sur Internet aux adresses suivantes : http://www.recoforme.net ou http://www.aifm.org.

Conception et rédaction: Jean BONNIER et Denys POULET
Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org

Crédit photo :
Couverture : Denys POULET
Pages 20, 30, 32, 34, 37, 40, 43, et 44 : Denys POULET
Pages 24 et 27 : Charlotte COURTIN-ORDNER (AIFM)

Carte page 38 : João PINHO (Commission nationale de reforestation du Portugal)

Les acquis du projet RECOFORME

"Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne"

Bilan, enjeux et recommandations

Séminaire intermédiaire des 13 et 14 octobre 2005,
Eygalières - France

Atelier d'élaboration des recommandations du 24 février 2006,
Marseille - France

Séminaire final des 18 et 19 mai 2006,
Torre del Greco - Italie

Association Internationale Forêts Méditerranéennes
Marseille, juin 2006

AVANT PROPOS

Avec ce cahier se closent à la fois un beau projet et une phase importante d'une belle aventure.

Si nous disons un "beau projet", c'est, bien entendu, sous le contrôle de chaque partenaire, directement ou indirectement associé, des autorités publiques, locales, nationales et européennes à qui nous devons des comptes, mais aussi des lecteurs des huit cahiers de RECOFORME.

En effet, d'une part, les six partenaires gestionnaires ont totalement exécuté leur projet de territoire sous l'œil de tous les autres, et ainsi savent parfaitement ce qu'a réalisé chacun des autres.

Et d'autre part, nous pouvons collectivement rapporter à tous les publics qui veulent bien les entendre, toutes les questions et toutes les réponses auxquelles nous nous sommes confrontés.

Si nous parlons d'une phase d'une belle aventure, c'est parce que, pour la première fois depuis que le réseau de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes fonctionne, une méthode a pu être expérimentée à la bonne dimension. Certes, à l'occasion du précédent projet "Problématique de la forêt méditerranéenne" déjà conduit en partenariat avec le Parc national du Vésuve, nous avions pu, à 200 personnes venant de 14 pays, pratiquer échanges et débats et en tirer un ouvrage collectif dont beaucoup se servent ; mais alors, même ceux qui en reconnaissaient l'intérêt nous disaient "c'est bien ce que vous avez fait mais, il faudrait quelque chose de plus concret." Nous avions fait (quelle horreur !) une œuvre intellectuelle, alors qu'il y a tant de besoins matériels ressentis. Comme si, en matière d'espaces naturels et forestiers méditerranéens comme dans tant d'autres domaines de la vie sociale, économique et territoriale, les besoins ressentis aujourd'hui exprimaient à eux seuls l'intérêt général.

Cette belle aventure demeure toutefois incomplète car elle n'a pas pu intégrer des sites des rives est et sud de la Méditerranée qui auraient certainement enrichi l'expérience de tous. Nous espérons combler cette lacune dans le cadre de prochains projets avec l'aide de l'Union européenne qui tend à développer des actions euroméditerranéennes communes.

Dans ce projet RECOFORME, nous avons pu nous fonder sur des actions réalisées sur le terrain par les institutions les plus légitimes qui soient : si cela n'est pas concret…!?! Et nous espérons tous pouvoir continuer ainsi par la suite, comme l'indiquent les textes de ce dernier cahier.

Mais nous souhaiterions pouvoir insister une fois encore sur un aspect qui, malheureusement, est souvent passé sous silence, même involontairement, au nom du réalisme, de l'urgence ou traité de manière désinvolte en raison d'une insuffisante compréhension de ce que l'on peut attendre d'une communication bien conduite.

Nous pensons - et nous l'avons mis en œuvre - que la communication doit être partie intégrante d'un projet, et cela à tout moment. Nous pensons qu'il faut que chacun s'attache à prendre en compte dans l'élaboration et la conduite d'un projet, les méthodes, les pratiques et les acteurs de la communication, dès les prémisses et jusqu'à la fin.

A de telles considérations, tout le monde souscrit - en principe ; mais, dans les faits, il est presque toujours très délicat de se donner - d'obtenir - les moyens de les

satisfaire. C'est que chacun a déjà un effort à fournir pour assumer des tâches techniques et administratives supplémentaires qu'engendrent souvent les nouveaux projets, et n'a matériellement pas les moyens d'assumer en outre la nécessaire communication.

Aussi est-il indispensable que les projets de coopération tels que ceux que promeuvent les institutions européennes ou internationales, puissent comporter de très larges moyens d'échanges, de communication, de comptes-rendus et de vulgarisation, et que ces tâches puissent être confiées à un ou des opérateurs qui leur soient totalement dédiés.

C'est ce qu'a accompli le Parc national du Vésuve en tant que Chef de file et ce que les partenaires du projet RECOFORME ont demandé à l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes qui a accompli la septième partie du projet, à parité avec les six autres partenaires gestionnaires.

C'est dans cet esprit-là que nous souhaitons pouvoir continuer à travers d'autres - et de nombreux - projets dans un partenariat toujours renforcé et renouvelé.

Mohamed Larbi CHAKROUN

Président de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes

et

Matteo RINALDI

Directeur du Parc national du Vésuve

LE PROGRAMME INTERREG IIIB MEDOCC

LE PROGRAMME INTERREG IIIB MEDOCC

L'initiative communautaire Interreg III figure parmi les instruments de la politique régionale communautaire. Cette troisième phase intervient après le succès d'Interreg I (1989-1993) et d'Interreg II (1994-1999). Il est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires mis en place par la Commission européenne pour définir des solutions communes à des problématiques spécifiques.

Essentiellement destiné à favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen sur la période 2000 2006, il préconise la formation de partenariats dépassant les frontières afin de favoriser un aménagement équilibré des territoires plurirégionaux.

Cette initiative communautaire s'articule autour de 3 volets :

- Volet A: la coopération transfrontalière: entre territoires contigus, y compris avec les frontières externes de l'Union européenne et certaines zones maritimes, afin de mettre en œuvre des stratégies communes de développement.
- Volet B: La coopération transnationale: entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne et les Etats membres. Treize espaces ont été ainsi définis, parmi lesquels : l'Espace Atlantique, l'Espace Europe du nord ouest, Espace Europe du sud ouest, l'Espace Méditerranée Occidentale ou encore l'Espace Caraïbes.
- Volet C: La coopération interrégionale: entre acteurs regroupés en réseaux de plusieurs régions de l'Union européenne non contiguës impliquant des régions situées dans des pays tiers, notamment les 10 nouveaux Etats membres . Quatre espaces ont été ainsi définis : nord, sud, est et ouest.

La coopération menée dans le cadre d'Interreg III est régie par les principes suivants:

- La programmation : Les régions ou territoires souhaitant coopérer présentent à la Commission un "Programme d'Initiative Communautaire" (PIC) qui définit leur stratégie commune de développement et met en relief la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière et transnationale des interventions envisagées. La programmation prend en compte les orientations générales des Fonds structurels et des politiques communautaires: création d'emploi, amélioration de la compétitivité, développement durable, respect de l'environnement égalité des chances entre hommes et femmes, respect des règles communautaires de concurrence.
- Le partenariat : il se crée entre les autorités nationales, régionales et locales et les partenaires socio-économiques, et favorise l'émergence d'approches ascendantes ("bottom up") de développement. Une publicité transparente permet en outre la participation la plus large possible de la population et des acteurs publics et privés.
- La concertation: La mise en œuvre d'Interreg III doit se faire en cohérence et en coordination avec les autres instruments financiers concernés. Le FEDER prend en charge toutes les opé-

rations menées au sein de l'Union (d'autres instruments financiers de politique extérieure de la Communauté peuvent financer les interventions en dehors du territoire communautaire).

Le défi principal pour la nouvelle phase d'Interreg est donc d'exploiter les expériences positives de coopération menées dans le cadre des programmes actuels et de développer progressivement des structures destinées à étendre ce type de coopération à toute l'Union européenne et aux relations avec les pays voisins.

LES OBJECTIFS D'INTERREG IIIB MEDOCC ET LA TRANSNATIONALITE

Interreg III B Medocc s'inscrit dans le volet B de la programmation Interreg, à savoir la "coopération transnationale". Les États membres dotent le Volet B d'au moins 14% de leur allocation totale Interreg III. Le programme a pour objectif général d'accroître la compétitivité territoriale du sud de l'Europe pour en faire une zone d'intégration économique d'importance mondiale et d'accompagner le Processus de Barcelone pour contribuer à une plus grande intégration entre les régions européennes de l'espace Medocc et les Pays tiers du bassin méditerranéen.

Prenant en compte les priorités des politiques communautaires et les recommandations du "Schéma de Développement de l'Espace Communautaire" (SDEC), les domaines prioritaires de coopération retenus sont les suivants:

- Axe 1 : La structuration et l'intégration entre les deux rives de la Méditerranée.
- Axe 2 : Les stratégies de développement territorial et systèmes urbains, y compris de coopération entre villes ou entre zones urbaines et rurales, en faveur d'un développement durable polycentrique: réalisation d'études stratégiques, mise en réseaux de zones métropolitaines et de villes de taille moyenne, développement de la coopération entre instituts de planification territoriale et de recherche en aménagement.
- Axe 3 : Le développement de systèmes de transport efficaces et durables et l'amélioration de l'accès à la société de l'information: connexion des réseaux de transports secondaires aux réseaux (trans)nationaux (à l'exclusion de la construction d'autoroutes et de routes principales), promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le secteur commercial, transferts de savoir-faire et de technologies entre administrations locales.
- Axe 4 : La promotion de l'environnement, la bonne gestion du patrimoine culturel et des ressources naturelles et notamment l'eau: développement du réseau écologique européen reliant les sites protégés, stratégies conjointes de gestion des risques dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles (prévention des inondations et de la sécheresse), gestion concertée des eaux côtières. Le projet RECOFORME s'inscrite dans cet axe.

La coopération transnationale vise donc à promouvoir un plus haut degré d'intégration territoriale au sein de vastes groupements de régions européennes. Elle prévoit la réalisation de projets visant à un développement durable, harmonieux et équilibré. Ces projets doivent également contribuer à une meilleure intégration territoriale de l'espace Méditerranée Occidentale.

C'est donc par le biais de partenariats que cet objectif doit être atteint. L'appartenance à une même zone géographique et les ressemblances culturelles doivent permettre la mise en place d'une solidarité vouée à pallier les disparités économiques.

■

LE PROJET RECOFORME "STRUCTURATION DE RESEAUX ET D'ACTIONS DE COOPERATION SUR LA FORET MEDITERRANEENNE"

LE PROJET RECOFORME "STRUCTURATION DE RESEAUX ET D'ACTIONS DE COOPÉRATION SUR LA FORET MEDITERRANEENNE"

Le projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" se propose d'aborder l'ensemble des questions touchant aux espaces naturels et forestiers méditerranéens pour promouvoir une gestion durable des forêts et de l'environnement, et ainsi mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

RECOFORME est un programme de coopération composé d'actions d'échanges sur des territoires pilotes qui s'appuie sur les travaux réalisés par ailleurs et notamment dans le cadre du programme communautaire Interreg II C Medocc "Problématique de la forêt méditerranéenne".

Chaque Région partenaire a proposé un site ayant une caractéristique dominante et des problèmes spécifiques à résoudre, au sujet desquels une réflexion commune sera bénéfique, tant pour la région en question que pour les techniciens des régions partenaires se déplaçant.

Ces échanges permettront de confronter les savoir-faire de chacun dans chaque situation particulière : en effet certaines équipes ont déjà résolu des problèmes techniques ou organisationnels que d'autres se posent encore.

Des partenaires (Parc national du Vésuve, Région Ombrie, Generalitat Valenciana, Région autonome de Murcie, Direction générale des ressources forestières du Portugal, Agence publique du massif des Alpilles) ont choisi des territoires pilotes dans lesquels est engagée l'exécution d'un projet. Dans ces territoires, tous les aspects des espaces naturels et forestiers méditerranéens ont été pris en compte (aménagement du territoire, développement durable, sylviculture, défense contre les incendies, pastoralisme, ouverture et fréquentation du public...).

Le succès de telles opérations dépend de la manière dont ont été repérés, et sont mis en place, gérés et suivis, les accords de coopération et leur exécution. La collecte et la diffusion des informations, l'organisation des échanges et des déplacements croisés, la capitalisation des acquis, l'évaluation… nécessitent un opérateur unique. L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes joue ce rôle : elle coordonne et organise ces échanges et en proposera une synthèse.

LES PARTENAIRES

Le Parc national du Vésuve (Chef de file du projet)

Le 5 juin 1995 naissait officiellement le Parc national du Vésuve, pour protéger le seul complexe volcanique continental encore actif en Europe.

Les buts du Parc sont :
- la conservation de la faune, de la flore et des structures géomorphologiques présentes;
- l'application de modèles de gestion et de pré-

servation de la nature;
- l'encouragement d'activités éducatives, récréatives et de recherche durable;
- la reconstitution et la défense des équilibres hydrauliques et hydrogéologiques;
- la mise en valeur d'activités culturelles, agricoles et artisanales traditionnelles.

La Région Ombrie

La surface forestière de l'Ombrie (Italie centrale) est d'environ 300 000 ha et couvre le 35,6% de la surface du territoire régional (environ 845 000 ha).Les forêts aménagées en taillis représentent le 85% de la surface forestière totale. Les forêts en propriété privée représentent le 72% de la surface forestière totale.

La Région Ombrie a depuis toujours mené des activités de gestion et de valorisation de son patrimoine forestier. Ces actions, avec le transfert des compétences forestières aux administrations régionales, sont devenus les objectifs-guides de la politique forestière régionale. En Ombrie, l'administration régionale exerce des fonctions de programmation et d'orientation générale, et développe des activités liées à la connaissance des forêts, tandis que les fonctions administratives sont déléguées aux Communautés Montagnardes (associations de communes) et les fonctions de contrôle au Corps Forestier de l'Etat.

La Generalitat Valenciana

La Generalitat Valenciana, ensemble d'institutions du gouvernement de la Communauté Autonome de Valence (Espagne), participe au projet à travers son Département "Territoire et Logement" (Conselleria de Territori i Habitatge), responsable de l'aménagement et la planification du territoire, de l'environnement, ainsi que de la gestion du sol et du logement. La gestion des espaces forestiers, et notamment la prévention des feux de forêt, est un aspect fondamental de la politique environnementale de la Generalitat Valenciana.

La Région autonome de Murcie

La région de Murcie, située au sud-est de l'Espagne, présente une grande diversité biologique. Sa surface protégée (6% du territoire régional) est répartie à ce jour entre des Parcs régionaux, les Paysages protégés et les Réserves naturelles (4%). Elle a considérablement augmenté avec la déclaration de 22 ZPS (Zones de protection spéciales – Directive Oiseaux) et 50 SIC (Sites d'intérêt communautaire – Directive Habitats).

Ses espaces forestiers, appartenants à 68 % à des propriétaires privés, sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen, avec un grand nombre d'espèces endémiques ibero-africaines qui coexistent avec ceux proprement ibériens (au total plus de 2000 espèces végétales). Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" de l'intérieur (zones pilotes du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Dans la région de Murcie, le projet RECOFORME est géré par la Direction générale du milieu naturel, de la "Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio," qui, entre autres, a des compétences en matière de préservation et de conservation du patrimoine naturel ainsi que de la diversité biologique. Son service d'aménagement de de gestion des ressources naturelles (Service de Ordenacion y Gestión de los Recursos Naturales) à les competences suivantes :
- Gestion intégrée du territoire par rapport aux aspects de conservation et de développement durable des ressources naturelles.
- Elaboration, exécution et suivi de projets forestiers dans les territoires dont il a la charge.
- Préservation et gestion des forêts (y compris celles "d'utilité publique").
- Développement et mise en place de la stratégie forestière régionale et de la planification forestière.
- Adaptation et autorisation de prélèvement durable en ressources forestières.

La Direction générale des ressources forestières du Portugal

L'objectif de Direction générale des ressources forestières du Portugal est de promouvoir le développement durable des ressources forestières et des espaces associés, ainsi que des ressources cynégétiques et aquacoles, à travers la connaissance de leurs évolutions et de leurs usages. Dans le but de garantir leur protection, conservation et gestion, elle promeut les équilibres intersectoriels et la responsabilisation des différents acteurs ainsi qu'une organisation adéquate des espaces forestiers.

L'Agence publique du massif des Alpilles

Les 16 communes des Alpilles se sont regroupées

avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, en un syndicat mixte : l'Agence publique du massif des Alpilles.

Créée en 1996, l'Agence s'est donnée pour mission la protection, la gestion et la mise en valeur des Alpilles. Elle est à l'origine de la Directive "Paysage" Alpilles, des projets de mise en défense de la forêt contre les incendies, de la restauration des terrains incendiés, et aujourd'hui du Parc naturel régional des Alpilles.

L'entité géographique des Alpilles a donc su créer une organisation forte et cohérente du territoire, capable de répondre à la problématique du site : des communes rurales à l'identité forte, dotées du plus grand massif forestier du département régulièrement menacé par les incendies, encadrées par des grandes villes et soumises aux enjeux du développement de l'économie touristique, dans un bassin agricole, rural et vivant.

L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (Coordinateur technique du projet)

L'AIFM, créée en 1996, s'est donnée pour but de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions au sujet des forêts méditerranéennes entre toutes les personnes concernées, et en particulier dans les pays à climat méditerranéen.

L'objectif de ces échanges est d'aider à la résolution des problèmes rencontrés dans la gestion et l'utilisation des espaces naturels et forestiers méditerranéens, et de permettre une réflexion commune pour mieux valoriser ces espaces dans les politiques d'aménagement et de développement.

Pour cela, l'AIFM dispose d'un réseau d'environ 3 000 membres couvrant l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, composé de personnes, d'associations et d'organismes nationaux et internationaux représentatifs de différents milieux : élus, sylviculteurs, environnementalistes, universitaires (de toutes disciplines), sécurité civile…

RECOFORME : UNE MÉTHODE ORIGINALE ET TOTALEMENT ASSUMÉE

"Pour la première fois depuis que le réseau de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes fonctionne, une méthode a pu être expérimentée à la bonne dimension[1]", dans le projet RECOFORME, lui-même dans le cadre d'un programme Interreg IIIB, Méditerranée occidentale-Alpes latines.

C'est sur cette méthode que je souhaiterais m'exprimer, tant il est vrai qu'elle a été vécue de manière tellement implicite qu'en définitive, on pourrait ne pas se rendre compte de sa portée réelle.

RAPPEL SUR LE PROJET

On peut lire, dans ce cahier, comme dans chacun des huit "Cahiers de site" un chapitre (pp. 5-9) résumant le contenu du projet d'ensemble et de chacun des six projets élémentaires.

Ainsi, y trouve-t-on une confluence de projets bien réels, conduits par les acteurs appropriés sur des territoires précis, délimités et objets d'une gestion clairement encadrée par l'institution compétente, avec une mise en vision qui s'accompagne, bien entendu, de débats critiques et de réflexions synthétiques et perspectives.

Ainsi, le projet RECOFORME n'aura été ni une collection de démarches élémentaires bénéficiant d'un bonus de financement européen, ni une série de réunions (voyages, visites, colloques, etc.) sans autre lendemain que les effets du hasard de telle ou telle heureuse rencontre.

1: Voir l'avant-propos du cahier de recommandations du projet RECOFORME, page 3.

LE PARTI METHODOLOGIQUE

Nous l'avons déjà dit ailleurs, ici et là, et à propos d'autres projets, le parti méthodologique est que la communication doit être partie intégrante d'un projet, à tout moment.

Cela signifie que dès avant même le lancement d'un projet (en matière de forêts méditerranéennes bien entendu), la communication doit en être un des éléments, une des préoccupations des maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

LA COMMUNICATION AU SEIN DE CHAQUE SITE PILOTE

Dans le cadre de RECOFORME, à Alto Palancia (Valence), dans les Alpilles (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou au lac Trasimène (Ombrie), et ailleurs aussi, tous les partenaires ont rencontré la nécessité de disposer (ou de bâtir) un outil d'association de leurs propres partenaires à leur projet : ici, ce sont les collectivités locales (Municipios, Comarcas), là, les propriétaires privés (Centre régional de la propriété forestière, Coopérative forestière), là encore, à la Sierra Espuña (Murcie), ce sont les milieux scientifiques et associatifs...

Partout, nous avons pris acte de ce que la concertation n'est pas à confondre avec un "porté à connaissance" des décisions du maître d'ouvrage mais, bel et bien, une construction en commun entre ce dernier et ses partenaires locaux, ayants droit fonciers, pouvoirs locaux, porte-parole des divers groupes sociaux.

Aux conditions du milieu (édaphisme, climat, histoire et écologie) s'ajoutent les conditions économiques, sociales, culturelles ; à parité.

A la limite, il n'était guère besoin d'un projet européen pour découvrir cela. Il n'empêche que ledit projet a permis d'en prendre très précisément conscience et aussi, et surtout, d'en débattre et d'en mesurer les difficultés.

Lorsque l'on constate, comme à Alto Palancia (Valence), le nombre de caisses de lettres qui reviennent sans avoir atteint les centaines de propriétaires concernés[2], on voit combien du principe de la concertation à la réalité, il y a un grand pas que nous ne savons pas toujours franchir. Le fait même que, dans le même temps, la communauté régionale et les pouvoirs locaux souhaitent une politique de mise en défense des territoires contre l'incendie et qu'un nombre significatifs de propriétaires particuliers, dont la légitimité n'est pas à mettre en cause, ne puisse être joints par la poste, pose un problème qui va bien au-delà du projet lui-même : quelle politique publique des forêts méditerranéennes et quels arbitrages entre les demandes (publiques - sociales) et les réalités du tenant et/ou du gestionnaire ?

Cette problématique se trouve partagée par plusieurs partenaires dans les Alpilles ou en Algarve, par exemple.

Il ne s'agit là que des orientations des différents projets mais, nous avons vu qu'il peut s'agir, également, du contenu et des techniques.

En effet, dans chacun des six sites, la question des solutions techniques s'est trouvée posée à peu près de la même manière, et les maîtres d'ouvrage n'ont pas toujours trouvé à leur disposition les outils techniques nécessaires.

Tant à Sierra Espuña qu'au lac Trasimène, aux Alpilles comme au Vésuve… chaque projet local a nécessité une recherche de voies techniques appropriées, bien plus dans le champ de l'adaptation de techniques existantes, que dans une démarche pure de recherche-développement. Ainsi, ce sont des séances de travail en commun qui ont conduit les partenaires à leurs choix techniques : échanges avec les spécialistes de la certification à Murcie, avec les propriétaires et les pompiers dans les Alpilles et à Valence, avec la coopérative forestière des communes du lac Trasimène...

2: Voir Cahier de site n°4 – Comarca Alto Palancia, Communauté Valencienne, Espagne (p. 40) – Marseille, octobre 2005

LA COMMUNICATION PROPRE A RECOFORME

On peut légitimement penser que les communications internes à chaque site auraient eu lieu hors du projet RECOFORME. Mais, une des données fondamentales du projet était, rappelons-le, la mise en commun et la mise en vision commune.

Sans projet RECOFORME, il est vraisemblable que les projets individuels n'auraient peut-être pas vu le jour, pour des raisons financières certes, mais pas uniquement. En effet, nous pensions que la conception d'un projet de terrain est radicalement différente selon qu'il s'agit d'un projet individuel et local ou que l'on est devant une démarche de partage interrégional. L'exercice semble nous avoir donné raison.

Six projets se sont réalisés, dans un cadre collectif d'échanges, grâce à l'excellente dynamique engendrée par une scrupuleuse mise en œuvre de la philosophie “Interreg”.

Nous voudrions mettre l'accent sur cette philosophie dont l'outil a été à la fois la méthodologie du projet et son vecteur pratique, l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes.

Le septième partenaire, l'AIFM, avait pour tâche d'être l'acteur et le vecteur de la "*communicoopération*".

A l'issue du projet, on peut évaluer l'accomplissement de cette partie du travail.

Les moyens de la "communicoopération"

Dans le projet RECOFORME, il a été admis, dès sa conception même, que chaque acteur de terrain, depuis son site pilote, ne pourrait aisément organiser ses échanges avec les partenaires, compte tenu de ce que chacun, là où il est, est chargé de nombreuses tâches statutaires et que, si son calendrier peut intégrer des temps d'échanges, souvent moyennant déjà des efforts particuliers, il ne peut guère permettre de disposer du temps nécessaire à l'initiative et à l'organisation du pilotage desdits échanges.

Par convention, cette partie du projet a été confiée au septième partenaire, l'AIFM, à qui des moyens spécifiques et suffisants ont été donnés.

Les procédés de la "communicoopération"

Outre l'aspect matériel (dates de réunion, lieux, déplacements…), la "communicoopération" a essentiellement consisté en :

- Un programme standard de réunion de site, comprenant :
  - La présentation institutionnelle, nécessaire tant différent, d'un pays à l'autre, les systèmes administratifs, politiques, territoriaux et institutionnels.
  - La présentation géo-écologique du site, comprenant autant les données édaphiques et écologiques du milieu que les données socio-économiques.
  - La présentation technique du projet de site.
  - La visite détaillée, commentée et discutée, du site.
  - un débat approfondi en retour de visite, permettant à la fois d'obtenir les précisions nécessaires, de recueillir les critiques et les suggestions des visiteurs, de dégager, chaque fois que cela a été possible, des éléments venant construire peu à peu une approche commune.
- Un compte-rendu scrupuleux de chaque visite, donnant lieu à un "cahier de site", dont chacun des six ont été édités et sont disponibles sur le site www.recoforme.net.
- Un séminaire d'ouverture qui a permis une présentation générale des contextes institutionnels et sylvicoles des partenaires. Ce séminaire a également fait l'objet d'un cahier.
- Un séminaire intermédiaire, à mi parcours, permettant, en faisant le point du travail engagé, d'orienter la deuxième partie du projet.
- Un séminaire final, préparé par une séance plénière préparatoire, dont l'objectif a été de :
  - Capitaliser les acquis (bilan des travaux).
  - Proposer, à travers une déclaration finale, un certain nombre de mesures à prendre le plus tôt possible, et un mode de poursuite de tels travaux.
  - Inscrire la démarche passée, et celles à venir, dans l'optique d'une approche plus adéquate des espaces naturels et forestiers méditerranéens.

C'est de ce séminaire final que rend compte le présent – et dernier – cahier de RECOFORME.

POUR LA SUITE

Cette note sur la méthode ne prétend pas à la dimension d'un document d'évaluation, ne serait-ce que parce qu'il serait *pro domo*. Mais elle souhaite mettre en valeur une remarque très simple.

En un temps où les exigences de productivité ne cessent de croître, où la charge de travail de chacun ne cesse de s'alourdir, mais où dans le même temps, la complexité des enjeux et des procédures s'accroît et où l'exigence technique et démocratique de la communication s'impose, il est nécessaire que, pour tirer le meilleur profit de la coopération interrégionale, des moyens techniques et financiers soient d'entrée de jeu, consacrés à la "communicoopération" en tant qu'elle est un des éléments constitutifs de chaque projet.

Nous espérons, avec le projet RECOFORME, avoir ainsi établi la base d'une meilleure préparation collective des futurs projets de coopération, ceux de l'Union européenne comme ceux de toutes les autres institutions internationales.

Jean BONNIER

Secrétaire exécutif de l'Asociation Internationale Forêts Méditerranéennes

DECLARATION FINALE
DES PARTENAIRES DU PROJET COMMUNAUTAIRE
INTERREG IIIB-MEDOCC RECOFORME
SUR LES FORÊTS MEDITERRANÉENNES

TORRE DEL GRECO (CAMPANIE, ITALIE)
VENDREDI 19 MAI 2006

Nous, partenaires du projet Interreg IIIB-Medocc **RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne"** :

- Il Parco nazionale del Vesuvio, Italie,
- La Generalitat Valenciana, Espagne,
- La Regione Umbria, Italie,
- La Consejería de Industria y Medio Ambiente de Murcia, Espagne,
- La Direcção Geral dos Recursos Florestais, Portugal,
- L'Agence publique du massif des Alpilles. France,
- Et l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, France.

Avons mené des expérimentations de gestion et d'aménagement forestiers dans six sites pilotes, présenté les caractéristiques et problèmes rencontrés, débattu et partagé ces problématiques et expérimentations, approfondi les aspects techniques lors de visites et d'échanges, et diffusé très largement ces résultats auprès des acteurs concernés et de la société.

Remercions l'Union européenne (FEDER), l'Etat italien, l'Etat portugais, l'Etat français et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) **pour leur appui, qu'il soit financier, technique ou institutionnel.**

Et nous adoptons la présente **déclaration finale** de ce programme européen en faveur des forêts méditerranéennes, dans le but de :

- **Conclure notre travail qui a duré 3 années en proposant <u>une évolution des politiques actuelles</u> :**
  - Sur la base de constats,
  - Qui soulèvent des questions communes,
  - Et qui appellent de nouvelles approches.
- **Susciter <u>auprès des décideurs européens</u>, nationaux, régionaux ou locaux l'attention nécessaire à l'appréhension des questions d'avenir concernant des territoires forestiers méditerranéens.**

Nous rappelons les fondements, spécificités et problématiques majeures des forêts méditerranéennes :

- Un **climat spécifique** (chaud et sec en été, accompagné de fortes pluies en hiver) aux répercussions multiples, qui se positionne au cœur des enjeux méditerranéens.
- Une longue histoire de **l'occupation humaine** qui a agi et façonné les paysages végétaux depuis des millénaires.
- **Un des dix plus hauts lieux** de la **biodiversité menacée** au niveau mondial.
- Une **productivité ligneuse faible aux conséquences directes** sur le financement donc sur la durabilité des **gestions sylvicoles, la prévention des risques et l'aménagement du territoire**.

- Trois grands **types de risques naturels** indissociables des espaces naturels méditerranéens et du climat auquel ils sont soumis, qui sont d'ores et déjà des **préoccupations majeures** : incendie, érosions et inondations.

Nous enregistrons les tendances et évolutions mises en exergue par les six sites pilotes du projet RECOFORME :

- Des **modifications sociales** des territoires forestiers méditerranéens qui engendrent une **évolution des perceptions** de la forêt et une diversité des **demandes sociales**.

- Des **potentialités multiples peu perçues** par les décideurs (paysage, loisirs, chasse, productions…).

- Une préoccupation accrue des **citadins** vis-à-vis de la forêt et une **société rurale** qui s'en désinvestit.

- Une **insuffisance** de la **reconnaissance institutionnelle** traduite par le manque de **moyens** affectés à sa gestion qui s'oppose à sa forte valeur en tant que "**patrimoine**" et aux aménités **reconnues par la société**.

Et nous recommandons :

En terme d'approche globale :

- L'adoption d'une **approche multifonctionnelle** dans l'aménagement et la gestion des forêts méditerranéennes.

- La mise en **cohérence** et la **coordination** des **politiques** et des **programmes européens** en faveur des territoires forestiers.

- L'**intégration** des espaces forestiers méditerranéens et de leurs **spécificités** dans les arbitrages et les **choix d'aménagement des territoires**.

- Le **renforcement des sources de moyens** financiers nécessaires à la gestion durable des biens et services non marchands des forêts méditerranéennes en s'appuyant sur la production conjointe ; la valorisation de la forêt comme bien culturel renforçant l'implication des acteurs ; les financements par la collectivité publique ; et la mutualisation des actions.

- L'**adaptation** de l'**enseignement forestier** et l'initiation des personnels des collectivités locales aux spécificités des forêts méditerranéennes.

- La promotion d'une **communication** et d'une **animation** ciblées et continues dès le début de toute action.

En terme de gestion :

- Le renforcement et le développement des **sylvicultures spécifiques** et **appropriées** aux situations.

- L'encouragement des **regroupements** des **différents acteurs** de la gestion des territoires forestiers.

En terme de mobilisation de la recherche appliquée :

- Le développement de **concepts d'aménagement intégrateurs adaptés** à la Méditerranée.

- La création de **modes de calculs harmonisés** de la **valeur des externalités** des forêts méditerranéennes.

- L'élaboration d'**indicateurs communs** nécessaires pour partager les connaissances et évaluer les effets des interventions forestières par rapport aux objectifs préalablement fixés.

- L'analyse de la **demande sociale méditerranéenne** et de son évolution en fonction des territoires, mais aussi au regard d'une population croissante.

- **L'anticipation des impacts des changements climatiques** sur les forêts méditerranéennes, et sur les techniques sylvicoles pour les anticiper.

- L'évaluation des **retombées des expérimentations** menées sur les territoires.

En terme de coopération :

- Le **renforcement** d'une **coopération** et d'une synergie entre les **institutions de recherche** et de **formation** forestières méditerranéennes.

- La création d'un **partenariat permanent** avec l'Union européenne par la consolidation du réseau mis en place par RECOFORME dans le cadre du programme INTERREG, en élargissant ce réseau à d'autres partenaires du bassin méditerranéen.

■

CONSIDERATIONS FINALES DES PARTENAIRES DU PROJET COMMUNAUTAIRE INTERREG IIIB-MEDOCC RECOFORME SUR LES FORÊTS MEDITERRANÉENNES

TORRE DEL GRECO (CAMPANIE, ITALIE)
VENDREDI 19 MAI 2006

Nous, partenaires du projet Interreg IIIB-Medocc RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" :

- Il Parco nazionale del Vesuvio, Italie,
- La Generalitat Valenciana, Espagne,
- La Regione Umbria, Italie,
- La Consejería de Industria y Medio Ambiente de Murcia, Espagne,
- La Direcção Geral dos Recursos Florestais, Portugal,
- L'Agence publique du massif des Alpilles. France,
- Et l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, France.

Remercions l'Union européenne (FEDER), l'Etat italien, l'Etat portugais, l'Etat français et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) **pour leur appui, qu'il soit financier, technique ou institutionnel**.

Nous adoptons la présente **déclaration finale** de ce programme européen en faveur des forêts méditerranéennes, dans le but de :

- **Conclure notre travail en proposant <u>une évolution des politiques actuelles</u> :**
  - Sur la base de constats,
  - Qui soulèvent des questions communes,
  - Et qui appellent de nouvelles approches.

- **Susciter <u>auprès des décideurs européens</u>, nationaux, régionaux ou locaux l'attention nécessaire à l'appréhension des questions d'avenir concernant des territoires forestiers méditerranéens.**

1. A l'issue de nos trois années de travail commun, nous tenions à rappeler :

Les fondements, spécificités et problématiques majeures des forêts méditerranéennes

- Un **climat spécifique** (chaud et sec en été, accompagné de fortes pluies en hiver) aux répercussions multiples, qui se positionne aux cœur des enjeux méditerranéens.

- Une longue histoire de **l'occupation humaine à l'origine** du caractère anthropisé de ces milieux : l'homme a agi depuis des millénaires sur la végétation spontanée, et a profondément transformé les paysages végétaux. Ces transformations et ces évolutions se poursuivent aujourd'hui.

- **Un des dix plus hauts lieux** de la **biodiversité menacée** au niveau mondial (écorégion prioritaire).

- Une **productivité (ligneuse) faible** comparée à celles des forêts tropicales et septentrionales (liée notamment au climat, du fait des faibles ressources en eau en période de croissance) aux **conséquences directes** sur la durabilité des **gestions sylvicoles, la prévention des risques et l'aménagement du territoire**.

- **Des situations disparates** (altitude, diversité des peuplements, forêts littorales ou d'arrière pays, proximité ou non des pôles urbains…) qui justifient notamment de parler des forêts et non pas d'une forêt méditerranéenne, **mais avant tout des dénominateurs communs à prendre en compte**, en termes de ressources, d'utilisation, de méthodes de gestion de la forêt ou de contexte économique local.

- Trois **dominantes issues des usages** de la forêt méditerranéenne, au centre **des questions d'avenir** de ces espaces[1] :
  - Décor, accueil, loisir, tourisme, cadre de vie, notamment à proximité des zones urbaines,
  - Espaces soumis à déprise agricole et recolonisés de manière spontanée,
  - Espaces de production (bois, liège, truffes…).

- Trois grands **types de risques naturels** indissociables des espaces naturels méditerranéens et du climat auquel ils sont soumis, qui sont d'ores et déjà des **préoccupations majeures** :
  - Incendie,
  - Inondations,
  - Erosion.

Les tendances et évolutions mises en exergue par les six sites pilotes du projet RECOFORME

Les perceptions des territoires forestiers méditerranéens évoluent très sensiblement

Les **modifications sociales** des territoires forestiers méditerranéens sont systématiquement au cœur de **l'évolution des perceptions** de la forêt et de la diversité des **demandes sociales** qui en découlent.

Les forêts méditerranéennes sont des **espaces aux potentialités multiples non véritablement reconnues** par les décideurs et auxquels il peut être donné plusieurs destinations ou vocations qui peuvent se cumuler (ex : chasse, loisirs, cueillette, production…). Corrélativement plus les destinations ou vocations sont nombreuses et plus les **conflits d'usage** sont visibles (en rapport avec la multiplicité des acteurs).

Paradoxalement, cette **multifonctionnalité** se retrouve **limitée** lorsque les forêts méditerranéennes font l'objet d'une **approche** trop **sectorielle**.

Au cœur de ces tendances, on retrouve :

- D'une part
  - Une fonction de **production** qui diminue.
  - Des fonctions **tertiaires** qui se développent (paysages, loisirs…).

à mettre en parallèle avec :

- d'autre part
  - Une préoccupation accrue vis-à-vis de la forêt de la part des **citadins** dont le nombre ne cesse d'augmenter.
  - Une **société rurale** qui se désinvestit de la forêt (population en baisse et diminution des surfaces agricoles…).

- Un milieu pour lequel l'**insuffisance** de la **reconnaissance institutionnelle** (qui se ressent directement sur le manque des **moyens** affectés à sa gestion et le **caractère limité des réseaux** existants), est paradoxalement **inversement** proportionnel à sa **forte valeur** en tant que "**patrimoine**" et aux aménités **reconnues par la société**.

- Un milieu où la **production de bois n'assure déjà plus les revenus** nécessaires à une gestion **durable**.

- Un milieu où la **question foncière** (forêt privée, forêt publique) est **au cœur des enjeux** de **gestion** d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient **techniques, économiques, administratifs ou financiers**.

S'ajoutent des phénomènes de plus en plus prégnants, et qu'il est impératif de prendre en compte, pour pouvoir envisager l'avenir :

- La **pression démographique** liée à **l'héliotropisme**,

- Les **changements climatiques** qui vont toucher **plus fortement** les régions méditerranéennes :
  - Dont l'impact **sur la production** ligneuse ne peut être écarté.
  - Dont les **conséquences** en terme de **risques naturels** et de **biodiversité** ne peuvent encore qu'être sous évaluées.
  - Dont les risques d'extension vers le nord des surfaces soumises au climat méditerranéen ne sont pas à négliger.

1: Il est à ajouter que, hors programme RECOFORME, notamment qu'au sud et à l'est de la Méditerranée (Maghreb, Turquie…) la forêt constitue encore aujourd'hui un espace dont dépend la survie de population rurale.

2.
Pour cela, nous apportons le concours suivant

Sur la base du bilan des travaux de RECOFORME, la réponse aux enjeux des forêts méditerranéennes nécessite que la mise en place des actions soit adaptée et basée sur :

- **L'accroissement** de la **connaissance** : des données écologiques, techniques, sociales…
- Une **approche cohérente** nécessairement et systématiquement **multifonctionnelle** : biodiversité, production, risques, paysages, loisirs…
- Le **partage des idées** et le **partenariat** : local, européen et méditerranéen – public et privé.
- Une **prise en compte** des **demandes sociales** et une **concertation adaptée**.
- Un nécessaire **arbitrage des conflits** de territoire.
- Une **communication** et une **animation** ciblées et continues, dès le début de toute action.
- Un **cadre cohérent d'orientations stratégiques**.
- Une **planification** établie sur une durée adéquate, dans le temps et dans l'espace.
- Une conception et une mise en œuvre d'**itinéraires techniques à adapter aux milieux méditerranéens**.
- La **création** et l'**adaptation** de **mesures** institutionnelles, juridiques et financières adaptées aux enjeux des forêts et des territoires forestiers.

Dans ce cadre, les partenaires proposent des pistes communes pour résoudre des problèmes rencontrés collectivement

EN TERME D'APPROCHE GLOBALE :

- **Rompre avec une approche trop sectorielle** de la forêt et de son appréhension, mais aussi **adopter** systématiquement une **approche transversale** et territoriale propre au **caractère multifonctionnel** des forêts méditerranéennes : production, économie, environnement, emploi, risques, loisirs, paysages…
- Faire de la mise en c**ohérence et de la coordination** les maîtres mots des politiques et programmes européens en faveur des territoires forestiers :
  - Etablir des **plans d'orientation** à l'échelle nationale ou européenne qui veillent à la **cohérence** et **structurent** les aménagements forestiers en fonction de l'échelle d'intervention. Cette **planification "en cascade"** doit intégrer non seulement la gestion des forêts, mais aussi les politiques générales des territoires, les politiques de gestion des espaces protégés (comme ceux appartenant au réseau **Natura 2000**) et les politiques de prévention des **risques** (tels que l'incendie ou les inondations).
  - **Associer et regrouper les différents acteurs** à la gestion des territoires forestiers (propriétaires privés, publics, élus, institutions, associations…).
  - **Intégrer les problématiques foncières** dans la conception et la modification des outils permettant d'agir.
- **Intégrer** les forêts méditerranéennes et leurs spécificités dans les arbitrages et choix d'**aménagement des territoires**.
- Renforcer les **sources de moyens** financiers nécessaires à la gestion durable des biens et services non-marchands des forêts méditerranéennes en s'appuyant sur des axes tels que :
  - La **production conjointe** de ces biens publics avec des biens et services marchands.
  - L'augmentation de la prise de conscience et de la **valorisation** de la forêt comme **bien culturel** commun, renforçant ainsi l'implication des acteurs privés et publics.
  - Les financements par la **collectivité publique** provenant des impôts.
  - La **mutualisation** et les **économies d'échelles** pour des actions (jusqu'ici sectorielles) recentrées autour d'objectifs transversaux.
- **Adapter l'enseignement des forestiers** et des

personnels des collectivités aux nouvelles techniques forestières en milieu méditerranéen.

- **Evaluer sur les territoires les retombées** à long terme des expérimentations menées.

EN TERME DE GESTION :

- **Renforcer le développement des sylvicultures spécifiques** et appropriées aux situations :

  - **En tenant compte** des **enjeux transversaux** et de la **demande sociale**, adaptées aux caractéristiques environnementales et à la diversité des milieux méditerranéens, adaptées à la situation socio-économique des populations concernées, mais aussi répondant aux contraintes de la gestion multifonctionnelle, et cela à un coût acceptable.

  - **En s'appuyant** sur des **outils d'analyse** du territoire forestier et de **collecte d'informations** précises et homogènes d'un territoire à l'autre.

  - **En valorisant la diversification** des **essences** locales, quand cela est possible, pour permettre un changement d'utilisation des territoires forestiers si cela devenait nécessaire. Le caractère évolutif des productions est une des garanties de la durabilité de l'utilisation des milieux.

EN TERME DE MOBILISATION DE LA RECHERCHE APPLIQUEE :

- **Le développement des concepts d'aménagement intégrateurs adaptés** à la Méditerranée.

- **La création de modes de calculs harmonisés** de la **valeur des externalités** des forêts méditerranéennes.

- **L'élaboration d'indicateurs communs** nécessaires pour partager des connaissances et pour évaluer les effets des interventions forestières sur les différents champs d'objectifs dont le bilan **hydrogéologique** d'un territoire.

- **L'analyse de la demande sociale méditerranéenne** et de son évolution en fonction des territoires, mais aussi au regard d'une population croissante.

La déclaration finale a été officiellement présentée le 19 mai 2006 lors du séminaire final du projet à Torre del Greco (Campanie, Italie). A la tribune (de gauche à droite) : Fernando Fuschetti (Corpo Forestale), Nicola Miranda (Parc national du Vésuve), Matteo Rinaldi (Parc national du Vésuve) et Nicola Di Fusco (Corpo Forestale)

- **L'anticipation des impacts des changements climatiques** sur les forêts méditerranéennes, et sur les techniques sylvicoles pour les anticiper.

- **L'expérimentation à long terme** sur les interactions entre l'aménagement forestier et la valorisation de la faune sauvage.

EN TERME DE COOPERATION :

- **Le renforcement d'une coopération au niveau scientifique** actuellement insuffisante dans le domaine de l'économie et de la forêt, en utilisant les instruments européens.

- **Le développement d'une coopération en matière de formation**.

- **La création d'un partenariat permanent avec l'Union européenne :**

  - Par la **consolidation du réseau** mis en place dans le cadre des programmes RECOFORME et INTERREG, axé en priorité sur les **risques naturels**, en élargissant à d'autres partenaires du bassin méditerranéen.

  - Par le biais d'un **Observatoire des forêts du bassin méditerranéen** dont la vocation d'animation de réseau s'appuierait sur une logique de fédération au niveau méditerranéen.

  - Par la mise en œuvre et la généralisation des résultats expérimentaux des travaux de RECOFORME, afin de dépasser le stade expérimental et de valoriser les acquis réalisés dans le cadre d'un programme européen exemplaire.

Les partenaires de RECOFORME ont signé la déclaration finale après avoir mené les expérimentations de gestion et d'aménagement forestier sur leurs territoires dans des sites pilotes, présenté les caractéristiques et problèmes rencontrés sur ces territoires, débattu et partagé de ces expérimentations et problématiques lors de la visite des sites pilotes, approfondi les aspects techniques lors des visites et des d'échanges bilatéraux, capitalisé les résultats de ces échanges et réflexions et diffusé très largement ces résultats auprès des acteurs concernés et de la société.

■

BILAN DES TRAVAUX DE RECOFORME ET DES ENJEUX RELATIFS AUX FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

TORRE DEL GRECO (CAMPANIE, ITALIE)

VENDREDI 19 MAI 2006

OBJECTIF MAJEUR DU PARTENARIAT ET DU BILAN DES TRAVAUX DE RECOFORME

L'objectif majeur du projet Interreg IIIB-Medocc RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" est de **répondre aux enjeux d'une forêt méditerranéenne diverse et multifonctionnelle**.

Ces **enjeux** sont liés :
- A la défense des forêts contre l'incendie,
- A la prévention de l'érosion et à la gestion des eaux au niveau des bassins versants,
- A la préservation de la biodiversité,
- Au cadre de vie et de loisirs, au paysage et à l'accueil du public,
- Aux productions de bois, de liège, de truffes, pastorales, cynégétiques…

Cet objectif nécessite des actions en amont qui impliquent une **politique durable** dans le temps, **adaptée** et basée sur :
- La connaissance et sa mise en commun,
- Le partage des idées et le partenariat européen et méditerranéen,
- L'arbitrage des conflits de territoire,
- La communication à tous les niveaux et à tous les instants,
- La planification sur une durée adéquate,
- La mise en œuvre d'itinéraires techniques adaptés aux milieux méditerranéens,
- La mise en œuvre de mesures institutionnelles et financières adaptées.

La **coopération européenne** à travers des échanges d'expériences entre des sites pilotes a mis en évidence des **attentes et des problèmes communs**. Les partenaires se sont penchés **collectivement** sur les **actions** à **entreprendre** pour favoriser la mise en place d'une politique forestière méditerranéenne adaptée à ces enjeux. RECOFORME a permis de révéler des préoccupations locales dans le contexte global méditerranéen, et peut être considéré comme un instrument à démarche ascendante ("*bottom-up*") essentiel pour le développement durable des territoires méditerranéens.

Avant d'approfondir les politiques forestières, un rappel de la problématique des espaces naturels et forestiers méditerranéens et de leurs enjeux est nécessaire.

LES ENJEUX DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

Fondements et spécificités de la problématique des forêts méditerranéennes

Les caractéristiques des forêts et des espaces naturels terrestres méditerranéens

Le **climat méditerranéen** est caractérisé par un fort **déficit pluviométrique pendant l'été**, et par un hiver trop froid pour permettre aux plantes de valoriser les précipitations qui tombent à cette saison. Il exerce de fortes **contraintes sur le milieu naturel**, et rend le pro-

blème des **incendies** aigu. Ce régime hydrique favorise l'**érosion** et engendre souvent des **inondations**.

La forêt méditerranéenne est un espace **habité**. La présence humaine dans le bassin méditerranéen depuis l'apparition du climat méditerranéen est à l'origine de la création de nombreuses niches écologiques - et donc de **biodiversité** - et d'une grande diversité de paysages. La surexploitation du milieu, qui se produit dans certain cas, peut engendrer des dynamiques de dégradation, voire d'érosion. La diversité et la richesse des espaces naturels forestiers en Méditerranée sont liées aux différents modes successifs de gestion et usages des populations.

La Méditerranée est considérée comme un des dix hauts lieux de la biodiversité au niveau mondial.

La biomasse de la forêt méditerranéenne augmente, mais celle-ci a une valeur économique de plus en plus faible car elle est soumise à la concurrence mondiale. Les forêts méditerranéennes sont **multifonctionnelles**, et malgré leur faible production ligneuse marchande, elles fournissent de nombreux biens et services (paysage, cadre de vie et des loisirs, protection contre l'érosion…). La **valeur** de ce **patrimoine** est **difficile à évaluer** en termes financiers car bien de ces produits ne sont pas marchands.

Il faut souligner la très grande **diversité** des forêts méditerranéennes qui est liée au gradient climatique et à l'occupation du territoire : par exemple les forêts méditerranéennes de montagne ont une production de bois supérieure aux espaces forestiers littoraux, et connaissent des situations différentes notamment vis-à-vis de la fréquentation, de l'exploitation et des incendies.

Les problèmes auxquels font face les forêts méditerranéennes

L'**évolution des écosystèmes** forestiers méditerranéens est **liée aux modes d'utilisation**, d'exploitation et d'occupation des sols. Au nord de la Méditerranée, l'exode rural a conduit à une dynamique spontanée de recolonisation par les essences forestières des terres abandonnées. Au sud de la Méditerranée, la pression anthropique pose des problèmes de régénération des formations arborées, et conduit parfois à des dégradations favorisant la baisse de la fertilité des sols.

Mais lorsque l'influence de l'homme s'arrête, la dynamique naturelle reprend le dessus. Elle reste cependant difficile à prévoir car l'action de l'homme a été longue et intense. Les gestionnaires forestiers **manquent actuellement encore de références sur la gestion durable** des écosystèmes méditerranéens.

La problématique des écosystèmes forestiers peut être schématiquement considérée à travers les usages dominants de ces espaces. On peu distinguer quatre types :

- Les **espaces soumis à une pression urbaine** ou à une forte demande sociale (espaces périurbains, parcs naturels…). Les conflits d'usage avec une utilisation agricole traditionnelle y

Discussion sur le bilan des travaux de RECOFORME (24 février 2006, Marseille). De gauche à droite : Bruno Del Vita (Parc national du Vésuve), Matteo Rinaldi (Directeur du Parc national du Vésuve), Carine Ritan (Directrice de l'Agence publique du massif des Alpilles), Jean Bonnier (Secrétaire exécutif de l'AIFM) et Denys Poulet (Ingénieur chef de projets à l'AIFM)

demeurent fréquents. Ces espaces s'inscrivent dans une problématique de protection, de conservation, et d'accueil du public.
- Les **espaces soumis à la déprise agricole**. Ces espaces s'inscrivent dans une problématique de recolonisation végétale spontanée, qui ne correspond pas toujours aux attentes de la société.
- Les **espaces** destinés à la **production de bois**...
- Les **espaces** forestiers utilisés par une **population rurale** dans l'ensemble **pauvre**. La gestion de ces espaces est intégrée dans une problématique de développement rural plus fréquente au sud de la Méditerranée.

Les intérêts des populations - propriétaires ou usagers – et l'organisation foncière ne sont bien entendu pas les mêmes selon les régions.

Les changements des rapports à la production, à l'économie et au territoire ont induit une évolution des attentes concernant ces espaces. La plupart des forêts méditerranéennes perdent peu à peu leur fonction de production primaire. **Leurs fonctions se tertiarisent**. Ces forêts deviennent de plus en plus la préoccupation des citadins. Parallèlement, la société rurale se désinvestit de ces territoires, et perd souvent la conscience de leur valeur.

L'**importance** donnée aux **risques** encourus (incendies, érosion, inondations, risques phytosanitaires…) **dépend des enjeux** environnementaux, sociaux et économiques sur ces territoires. Il n'en ira pas de même à proximité des zones métropolitaines que dans les moyennes montagnes des arrière-pays.

La **perception du patrimoine forestier a évolué** avec la conception du territoire et la représentation sociale des forêts méditerranéennes. Ces forêts ont successivement été prises en considération pour les territoires qu'elles occupaient (parcours, chasse…), pour leur potentiel de production (bois, cueillette,…), puis pour leur biodiversité et leurs paysages. Cette perception dépend également du contexte historique et culturel de chaque région, et de chaque groupe social. Un même territoire présente des possibilités différentes selon les groupes sociaux qui l'investissent, et un même paysage a une valeur différente selon le lieu et l'époque. Chaque groupe social projette dans la forêt sa perception du monde.

Les **orientations** choisies **pour préserver ou gérer** ce patrimoine ne peuvent donc **pas** être **universelles**. Le type de forêt souhaité doit alors être préalablement déterminé pour éclairer le gestionnaire. Actuellement, les critères de gestion prédominants tendent à être la diversité biologique et visuelle.

Les changements qui vont se poursuivre dans la composition des populations vivant dans les régions méditerranéennes vont sans doute accentuer une modification de la perception et des attentes vis-à-vis de ces espaces.

L'intégration sociale des enjeux des territoires forestiers méditerranéens dans le cadre de RECOFORME

Les demandes sociales

Les demandes de la société concernant les forêts méditerranéennes sont toutefois à la **base de la politique** de gestion et d'aménagement de ces territoires.

Les **demandes sociales** intègrent, selon les dynamiques de végétation, les organisations du territoire et les groupes sociaux, un équilibre entre ces quatre catégories, qui sont en général par ordre d'importance :
- Une demande de **protection** essentiellement contre les incendies, mais aussi contre les risques hydrogéologiques.
- Une demande de décor et de **paysage**.
- Une demande d'**activité économique** ou d'utilisation du territoire.
- Une demande d'espaces naturels et de **loisirs**.

Il faut noter que les demandes liées au paysage, aux espaces naturels et à la protection des incendies sont plus exacerbées en région méditerranéenne que pour les autres forêts européennes.

Lors des travaux de RECOFORME, il est apparu toutefois que ce n'est pas parce que s'exprime une demande sociale à un moment donné qu'il faut obligatoirement y répondre. En effet, chaque secteur de la société ne voit (ou ne peut voir) qu'un aspect de la gestion des forêts méditerranéennes ou de leur utilisation. Certaines demandes spécifiques peuvent même parfois être contradictoires. Par exemple, il est souvent demandé "*Faites-nous une belle forêt, le plus vite possible, et défendez la*", et en même temps "*Surtout n'y touchez pas*".

Ainsi, malgré leur faible rentabilité économique, il semblerait que la société souhaite tout de même protéger ces espaces forestiers et donc qu'elle leur accorde une valeur.

Atteindre les objectifs répondant aux demandes sociales est difficile et coûteux.

Des réponses aux demandes sociales expérimentées dans le cadre de RECOFORME

La prévention contre les incendies a vu un peu partout la mise en place de réseaux de coupures de combustibles facilitant l'intervention des moyens de lutte en cas de sinistre. L'impact sur le paysage et la préser-

vation des écosystèmes ont été généralement pris en compte. Les interventions sont de moins en moins des déclinaisons de politiques sectorielles, mais s'inscrivent de plus en plus dans une **politique d'intégration territoriale**, associant par exemple, selon les expérimentations des partenaires[1] :

- La prévention des incendies, la protection de la biodiversité et la préservation d'un paysage souhaité.
- La prévention des incendies et la production de truffes ou le pastoralisme.
- La production de bois de feu et la préservation de la biodiversité (essences forestières, autres espèces végétales, faune…) tout comme du paysage.
- La prévention des incendies et la production de liège.
- La protection contre l'érosion, la renaturalisation des forêts et l'accueil du public.

Le **coût d'entretien** des actions de sylviculture et des infrastructures en vue de la lutte contre les incendies a conduit les partenaires à envisager les moyens de développer leur utilisation socio-économique (chasse, loisirs, truffes, bois de chauffage, liège…) pour pouvoir en partager le financement.

Un ensemble d'**outils de gestion territoriale** (comme les Zones d'intervention forestière, les Parcs naturels régionaux, les Plans d'aménagement régionaux, la Défense des forêts contre l'incendie, Natura 2000…), intégrant différents facteurs pertinents liés au milieu et aux demandes, est utilisé.

La **biodiversité** et le **paysage** deviennent un des objectifs les plus **importants** de la gestion forestière. L'impact du type de sylviculture sur la faune est envisagé, entraînant de nombreuses expérimentations sylvicoles (par bouquets dans les futaies à Murcie, Espagne ; balivage par groupe dans les taillis en Ombrie, Italie ; débroussaillement alvéolaire dans les Alpilles, France…).

Ces **sylvicultures environnementales** restent plus onéreuses à l'échelle du propriétaire exploitant qu'une sylviculture qui viserait uniquement à la production de bois. Néanmoins elles cherchent à mieux prendre en compte la demande sociale et constituent un compromis entre une rentabilité économique rarement assurée, mais que l'on tente de préserver malgré tout, et les attentes en termes de biodiversité et de paysage. Compte tenu des avantages conférés par des interventions à finalités mixtes, ce type de sylviculture est finalement **plus économe pour la société**, même si elle peut rester plus onéreuse pour le propriétaire.

Les méthodes utilisées pour optimiser les réponses aux nouvelles attentes de la forêt (fonction écologique, rôle de protection, espace de loisirs...) doivent être flexibles.

Le problème des essences exotiques envahissantes a été abordé à travers le robinier sur les pentes du Vésuve. Il n'a pas été évalué de la même façon par les différents partenaires. Certains d'entre eux pensent qu'il faut le remplacer ; d'autres jugent qu'il n'est pas urgent d'intervenir massivement et qu'il suffirait d'aider à une transition naturelle vers un peuplement plus indigène. Comme pour les autres questions, celle-ci implique de connaître les objectifs à assigner à la sylviculture, le délai envisagé (agir vite ou laisser la nature, intervenir doucement) et les moyens à y consacrer.

LES CONTRAINTES TECHNIQUES ET LES OUTILS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

Quelles politiques forestières promouvoir et quels financements mobiliser ?

Classiquement, une forêt était considérée importante lorsqu'elle produisait du bois (ou une autre production marchande rentable comme le liège). Dans ce cas une gestion forestière est assez facile à concevoir. Mais peu de **politiques forestières** existent pour les forêts qui ne produisent **pas suffisamment de bois**, ce qui est le cas le plus fréquent en Méditerranée.

Les réflexions sur les politiques concernant ce type de forêts demeurent à ce jour insuffisantes.

Les politiques forestières sont dépendantes des questions de financement des investissements et de l'entretien. Les partenaires européens de RECOFORME partagent les contraintes de la recherche de moyens financiers pour entretenir leur patrimoine forestier et éviter les problèmes comme celui des incendies.

Les schémas d'aménagement et de gestion basés sur la forêt comme élément de production atteignent leurs limites. Beaucoup des biens et services des forêts méditerranéennes sont non-marchands[2]. Si la société n'est pas prête à payer pour ces biens et services, les moyens pour leur gestion durable seront insuffisants. En fonction des situations, des solutions peuvent s'ap-

1: Le détail de ces travaux est disponible dans les "Cahiers de site" édités par l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, documents également consultables sur Internet : www.recoforme.net ou www.aifm.org.

2: On entend par biens et services non-marchands, les biens publics (à la disposition de tous) dont l'utilisation n'entraîne pas leur diminution ou la perte de leurs qualités.

puyer sur :

- La **production conjointe** : produire des bien publics avec des biens et services marchands. Par exemple la culture du liège induit un paysage typique et joue un rôle dans la lutte contre l'érosion. D'autres produits comme le tourisme en introduisant des mécanismes d'exclusion (accès limité, paiement pour utiliser des espaces, ou services payant accompagnant la visite) peuvent être développés. Cela est envisageable sous certaines conditions.
- L'augmentation de la **prise de conscience** par rapport à ces espaces pour que la société accepte de s'investir. La communication est importante pour permettre d'accroître les contributions volontaires.
- Le financement par des **subventions publiques** provenant des impôts.

Il faudrait **définir des unités** de mesure du prix de certaines des aménités non marchandes des forêts (puits à carbone, nappes phréatiques…). Il serait souhaitable que les économistes se penchent sur ce problème. A titre d'exemple, la ville de New York a passé une convention avec les propriétaires forestiers du bassin versant d'où provient l'eau de la ville. Ces derniers sont payés au m^3 d'eau qu'on estime qu'ils permettent de fournir, en entretenant leur forêt.

L'**emploi** dans les territoires doit également être abordé. Selon le type d'action ou d'aménagement choisi, l'impact sur l'emploi local sera différent. Parfois une solution nécessitant plus de main d'œuvre pourrait être favorisée par rapport à des opérations rapides et "clés en mains". Elle aurait un intérêt certain pour l'entretien ultérieur des ouvrages conçus. Les emplois potentiels doivent être pris en compte dans les décisions. Cela pourrait conduire à modifier les appels d'offres et les cahiers des charges.

Les politiques forestières doivent intégrer la **multifonctionnalité** des espaces méditerranéens.

Les politiques de **planification** et de gestion des territoires doivent se baser sur des **cadres cohérents** en fonction de l'échelle d'intervention. Des plans d'objectifs nationaux doivent servir de cadre aux déclinaisons régionales, qui elles-mêmes détermineront les lignes directrices des actions locales. La gestion des forêts doit s'insérer dans cette planification "en cascade" et **intégrer les politiques générales des territoires** et de gestion des espaces protégés, comme ceux appartenant au réseau Natura 2000. En effet, on constate le plus souvent une rupture entre les zones Natura 2000 et le reste du territoire.

Les gestions des forêts et de l'environnement ne devraient pas être dissociées.

Les politiques non suffisamment coordonnées posent des problèmes, à l'instar de ce qui se passe en Algarve où les incitations conduisant à un débroussaillement total des forêts (alors qu'il peut être partiel et mesuré) peuvent, si l'on n'y prend garde, induire d'importants problèmes d'érosion.

Les contraintes du foncier et les relations entre l'action publique et les propriétaires privés

Le constat est fait d'une **forte proportion de propriétés privées** en milieu forestier (de 70 à 99 % selon les zones pilotes[3]), mais aussi en général de son **morcellement**, de leur **abandon** et de l'**absentéisme** des propriétaires.

Intervention de Régis Gatti (Président de l'Association des communes forestières du département des Bouches-du-Rhône et Président de la Commission patrimoine naturel du futur Parc naturel régional des Alpilles), le 24 février 2006 à Marseille (France) lors de l'atelier d'élaboration des recommandations.

L'intervention de la collectivité publique dans les propriétés privées (qui sont à la libre disposition de leurs propriétaires) est jugée légitime lorsqu'il y a un risque pour la société. Cependant on ne dispose pas partout de **solutions juridiques** adaptées pour que la collectivité puisse intervenir. Des solutions différentes sont à l'œuvre dans les zones pilotes du projet. Toutes intègrent la **contractualisation** avec les propriétaires, avec un degré d'obligation qui varie de l'unique **concertation** et persuasion des propriétaires à des mesures d'exécution d'office accompagnées de sanctions envers les propriétaires qui s'y opposeraient. L'objet principal de l'intervention publique est la prévention des incendies.

La question de la légitimité de l'intervention publique dans le domaine privé, lorsqu'il s'agit d'actions concernant le paysage ou la protection de la biodiversité, a été posée.

Dans tous les cas rencontrés, les gestionnaires se heurtent à la difficulté d'identifier et de contacter l'ensemble des propriétaires.

L'utilisation de fonds publics dans le domaine privé pose dans certains cas des problèmes déontologiques, ou de simple droit, car elle pourrait être interprétée comme un moyen d'enrichissement des propriétaires qui tireraient, au moins en partie, profit de cet investissement collectif. Une contrepartie financière ou de services négociés (droit de chasse, accueil du public…) peut être envisagée, tout en rappelant que dans bien des situations l'exploitation des espaces forestiers n'est pas rentable. Cependant les situations diffèrent d'une zone à l'autre : certaines activités comme la chasse, les loisirs peuvent êtres ouvertes au public sans restriction ou être d'accès réglementé ; d'autre part certaines zones procurent un revenu pouvant être important à travers le liège, le bois de feu ou la truffe.

Il est parfois considéré que s'agissant de travaux d'intérêt général, leur financement doit être uniquement à la charge de la collectivité. Néanmoins dans certaines régions, les propriétaires ont l'obligation de mettre en œuvre un dispositif de prévention, car en cas de sinistre, leur responsabilité juridique pourrait être engagée.

Mais quelles que soient les modalités de l'intervention dans les propriétés privées, la concertation avec les propriétaires est un préalable. Toutefois il a été relevé un paradoxe à vouloir associer des propriétaires à des questions publiques lorsqu'ils ne sont guère intéressés, ce qui est fréquemment constaté.

Il est apparu primordial de **dynamiser** le milieu des propriétaires forestiers privés. Une solution pourrait être le développement de modèles participatifs, ouverts et innovants : contrats, gestion partagée, conventions... Si les propriétaires manifestent un intérêt, cela rend possible une politique les associant.

Le nécessaire développement de la communication et de la concertation

La **communication** vers les différents groupes de la société (propriétaires, ruraux, urbains, utilisateurs, représentants élus, gestionnaires, chercheurs) est une nécessité et un problème perçus par tous.

Elle permettrait une meilleure compréhension et prise en compte des demandes sociales, un plus grand soutien financier, une meilleure acceptation des choix et de ce qui est entrepris, une plus grande implication de la société, une meilleure visibilité, mais aussi une meilleure diffusion des connaissances et coopération, essentielles dans un contexte de ressources limitées.

La communication vers les responsables politiques doit mettre en avant que la résolution des problèmes rencontrés par les forêts ne peut pas être acquise en un ou deux ans, et que les délais de la sylviculture sont nettement plus longs que ceux des mandats électifs.

La question **"quelle communication adopter ?"** revient régulièrement. A titre d'exemple, on peut citer l'expérience à Murcie de l'utilisation de la certification forestière dans une aire protégée publique comme vecteur de communication et moyen d'implication des partenaires, même si ce n'est pas la vocation première de la certification.

La concertation est incontournable pour la prise en compte des besoins des ruraux et des urbains, et essentielle pour que les actions puissent être durables. D'autre part, elle favorise l'implication des propriétaires, nécessaire, car la collectivité n'a pas les moyens de tout imposer par recours juridique.

D'autre part, la **coordination des différentes administrations** concernées par un même territoire permettrait de réduire le nombre des actions redondantes ou à faible portée, et de concentrer les moyens pour atteindre de meilleurs résultats.

La **vulgarisation** de l'information et des résultats des recherches, quand elles ont eu lieu, mais aussi de la généralisation des expériences pilotes pose des problèmes appelés à être résolus. Quelles méthodes doit-on suivre pour cela ?

3: Bassin versant du lac Trasimène (Ombrie, Italie), Comarca Alto Palancia (Valence, Espagne), Massif des Alpilles (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France), Parc national du Vésuve (Camapnie, Italie), Parc régional de Sierra Espuña (Murcie, Espagne), Serra do Caldeirão (Algarve, Portugal).

Vers des sylvicultures intégrant les caractéristiques des espaces forestiers méditerranéens

Le climat méditerranéen est unique à cause du fort déficit pluviométrique estival. Par manque d'eau, peu de bois est produit en été. La forêt méditerranéenne fournira donc moins de bois que les autres forêts tempérées de l'Europe, et aura donc du mal à permettre des activités rentables si toute la gestion est axée sur les **productions ligneuses qui ne sont pas structurellement en position de concurrence**. Il faut trouver d'autres biens ou services qui s'accommode du climat.

En Méditerranée, le **paysage** et la **culture** — éléments clefs de l'**identité des méditerranéens** — ont plus d'importance par rapport à la production ligneuse, que dans les autres parties de l'Europe.

La vision qu'ont les méditerranéens de leurs territoires est spécifique et intégratrice, même si elle n'est pas toujours reconnue. Il s'agit tout autant de gérer un patrimoine qu'un territoire.

La **sylviculture** consiste à gérer la forêt pour en retirer des biens et services de façon durable. C'est un **moyen technique** qui permet d'**atteindre** les **objectifs** de productions marchandes, de productions non-marchands et de service public. Elle ne se limite pas à la production de bois.

Le **manque de concepts d'aménagement et sylvicultures intégrateurs** et adaptés à la Méditerranée a été souligné. Il s'agit d'une lacune forte que les méditerranéens tentent de combler : ce projet y aura contribué grandement.

Compte tenu de ces éléments, il convient de concevoir et de mettre en œuvre des sylvicultures spécifiques qui permettraient de répondre à la vision qu'ont les sociétés des espaces forestiers méditerranéens. Il reste à clairement la définir, mais aussi, dans la mesure du possible, à anticiper les futures demandes sociales (car la sylviculture d'aujourd'hui façonne les forêts de demain).

Dans cette direction, on a constaté que de nombreuses expériences de sylviculture intégrant des préoccupations de gestion de la biodiversité, du paysage, de protection contre les risques, de production ligneuse et non ligneuse ont été conduites dans le cadre de RECOFORME[4]. Parmi elles, on peut citer :

- La gestion des taillis en balivage par groupe pour que les coupes aient un impact visuel moindre, pour que l'impact sur la faune soit faible, pour prévenir l'érosion ainsi que les incendies et exploiter de façon rentable le bois de feu en Ombrie.
- La prévention des incendies par des aménagements de Défense des forêts contre l'incendie prenant en compte leur impact sur le paysage et sur la biodiversité (décalage des dates de coupes, traitement alvéolaire) dans les Alpilles.
- La mise en place d'ouvrage de prévention contre les incendies intégrant le pastoralisme et la production truffière à Valence.
- La sylviculture par bouquets pour permettre le développement de la faune à Murcie.
- Les travaux de génie biologique pour contenir l'érosion sur les pentes du Vésuve et favoriser l'accueil du public au Vésuve.
- L'exploitation du liège et la prévention contre les incendies en Algarve.

Une plus grande **diversification des essences indigènes adaptées** au milieu permettrait de changer l'utilisation des territoires forestiers, si cela devenait nécessaire. Pour que l'utilisation d'un milieu soit durable, les productions de celui-ci doivent pouvoir être évolutives.

Même si les utilisations alternatives des ressources forestières (liège, truffes, chasse, élevage) sont des occasions à saisir, elles risquent toutefois de ne pas être suffisantes pour résoudre les problèmes de rentabilité de forêts méditerranéennes. Néanmoins elles permettent de réduire certains coûts de gestion, notamment dans le cadre de la protection contre les feux.

Au niveau de la lutte contre l'incendie, se pose la question de la façon d'exporter la biomasse pour diminuer les risques dans de bonnes conditions écologiques, économiques et sociales. Le feu est perçu comme un problème social, et pas uniquement technique.

Plus qu'une sylviculture méditerranéenne standardisée qui conduirait à des problèmes de schématisation face à la diversité des milieux, il serait souhaitable de mettre en oeuvre des sylvicultures méditerranéennes permettant de répondre de façon équilibrée à la variété des situations, aux différentes contraintes de la gestion multifonctionnelle, et cela à un coût acceptable. De telle méthodes existent ici ou là, qu'il convient de repérer et de divulguer d'un lieu aux autres.

Les interventions et réflexions doivent en outre et impérativement prendre en compte l'adaptation des forêts méditerranéennes aux **changements climatiques**. En effet, des changements graves attribués au climat sont perceptibles en Algarve. Est-ce un signe avant-coureur de ce qui se passera dans d'autres régions ou est-ce que cela restera un cas isolé ?

Les **nouvelles voies** pour une **sylviculture multifonctionnelle méditerranéenne** pourraient se baser :

4: Pour plus de détails, se référer aux Cahiers de site des zones pilotes (www.recoforme.net et www.aifm.org).

- Au niveau environnemental sur la gestion de la biodiversité (certains aménagements ou systèmes sylvopastoraux engendrent une biodiversité importante) et les changements climatiques (les puits de carbone).
- Sur la production selon les zones (bois, truffe, champignons, pastoralisme, chasse, liège).
- Sur la prévention des incendies qui passe par l'aménagement intégré du territoire et la gestion des combustibles comme par exemple le développement de l'utilisation du bois-énergie ; sur la prévention de l'érosion et la gestion du bilan hydrique.
- Au niveau touristique sur le paysage, les loisirs.
- Sur le développement de techniques pour répondre à des objectifs communs, et sur une politique de mutualisation des objectifs.

Les aires protégées pourraient être des références pour le reste du territoire, où seraient testées de nouvelles gestions forestières adaptées aux espaces méditerranéens.

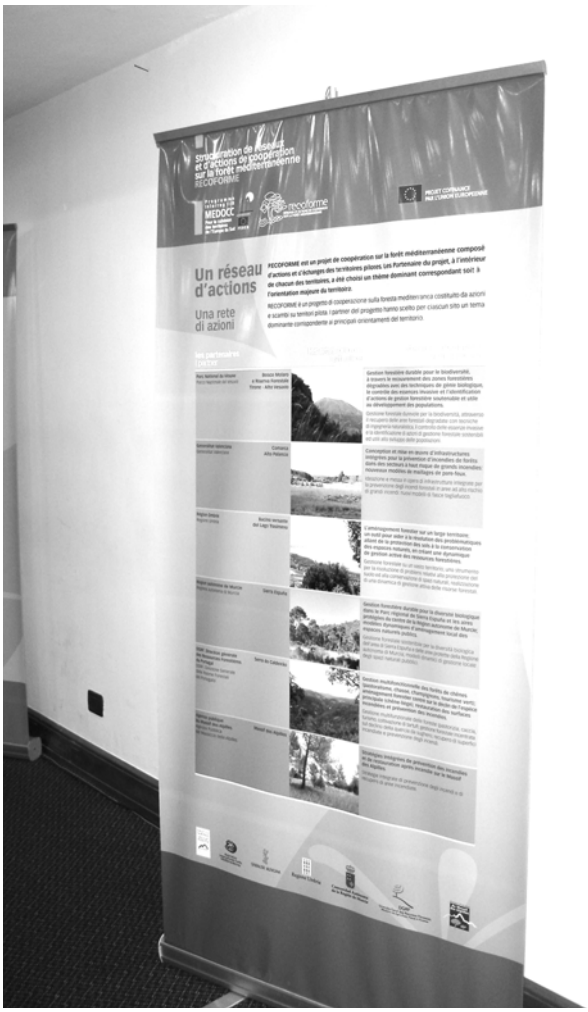

Panneau bilan présenté les 18 et 19 mai à Torre del Greco lors du séminaire final

COMPTE RENDU DU SÉMINAIRE INTERMÉDIAIRE

RÉFLEXION SUR LE THÈME "VERS UNE SYLVICULTURE MÉDITERRANÉENNE, À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES SITES PILOTES DE RECOFORME"

EYGALIÈRES (PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, FRANCE)
VENDREDI 14 OCTOBRE 2005

DISCOURS D'ACCUEIL DE GUY BONO, DÉPUTÉ EUROPÉEN ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

"Monsieur le Président de l'Agence Publique (M. JOUVE), Monsieur le Maire d'Eygalières (Monsieur PELISSIER), Madame l'Adjointe Délégué aux Alpilles (Madame TRAMIER – Adjointe au maire de Saint Rémy de Provence), Mesdames et Messieurs, les représentants de l'AIFM (Association Internationale Forêts Méditerranéennes), Mesdames, Messieurs,

En ce début de XXIème siècle, la problématique environnementale et plus particulièrement les espaces forestiers sont un enjeu majeur de l'Europe, parce que le devenir de notre environnement naturel est une préoccupation de chaque instant chez nos concitoyens.

Mieux répondre aux attentes du public par une anticipation des besoins dans une logique de développement durable, telle est notre ambition dans le cadre du RECOFORME.

Nous devons concilier le développement durable avec une logique d'aménagement du territoire.

Cette démarche ne peut se concrétiser qu'avec une mise en synergie de nos savoir faire et de nos expériences respectives.

C'est d'ailleurs la raison d'être de ce réseau qui trouve ses fondements dans la transversalité et dans le domaine de la coopération.

Depuis de nombreuses années, votre implication au cours de ces journées a montré de manière patente la place de l'Europe dans le domaine de la coopération.

En effet, la coopération occupe une place prépondérante dans les dispositifs européens.

Elle est au cœur de la construction européenne. Depuis 1991, le dispositif Interreg s'est renforcé et a incité des centaines d'acteurs notamment de l'espace Medocc à échanger dans le contexte d'une Europe en mouvement.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est fortement investie dans ce dispositif en prenant en charge, conjointement avec la Préfecture de Région, le rôle de coordination nationale des Régions françaises pour les volets III B Medocc et III C Espace Sud. Par ailleurs, la Région participe en tant que chef de file, partenaire ou comme co-financeur à de nombreux projets.

Après 4 appels à projets depuis 2002, la programmation sur Medoc s'est clôturée le vendredi 30 septembre pour la période 2000-2006. Jusque là, 103 projets, comme RECOFORME, ont déjà été approuvés.

Pour nos Régions, ce premier bilan laisse entrevoir des perspectives de positionnement sur la prochaine génération des fonds structurels 2007-2013, dans le cadre des futurs programmes d'Objectif de l'Union européenne, dont celui dédié à la"coopération territoriale européenne".

Il me paraît donc important de tirer au mieux les enseignements de ces programmations. En effet, ces programmes Interreg, malgré leurs imperfections en termes de charge administrative et leur complexité dont nous sommes tous conscients, ont permis aux

acteurs des différents territoires d'apprendre à se connaître, de concrétiser des partenariats, de mutualiser des savoir-faire et des projets pilotes.

Nous devons davantage encore porter nos efforts sur la réduction de l'écart entre les citoyens et l'Europe, rendre plus concrète l'action européenne, mettre à la portée de tout le monde, cette Europe.

C'est un travail de longue haleine, quotidien, qui implique chaque Etat européen. Je m'y emploie en tant que Député européen et Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La coopération entre les Etats doit prendre des formes concrètes.

Lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg le 15 septembre 2004, j'ai voté avec une majorité de Parlementaires européens un texte solennel faisant pression sur la Commission européenne et les Etats membres pour qu'ils engagent une plus grande part du budget de l'Union européenne et mettent en place une véritable stratégie européenne de lutte contre les incendies et de protection des forets.

Souvent, d'ailleurs, la nature et les événements sont là pour rappeler ce constat. J'en veux pour preuve les récents incendies de l'été 2005 au Portugal qui ont montré le dévouement des personnels de la Sécurité civile et de lutte contre les feux de forêts qui ont fait acte de bravoure en portant secours aux populations en proie aux flammes d'une rare violence. Malgré le caractère tragique de cet événement, la générosité et la solidarité ont joué pleinement entre nos pays et de cela, je ne puis que m'en féliciter.

Il nous faut intensifier ces actions, définir des méthodes de travail communes plus efficaces encore, mutualiser les moyens…

Guy Bono (à droite), Député européen et Vice-Pésident du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de son discours d'introduction aux travaux.

Je sais que tous vous travaillez principalement sur la prévention des incendies et sur les thématiques de gestion de l'environnement (dans le cadre de Natura 2000). Chaque contexte est différent mais les problématiques sont souvent proches car nous avons le même contexte forestier.

Je me félicite d'ailleurs du travail réalisé sur RECOFORME dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le programme transfrontalier, le dernier comité de programmation a eu lieu le 19 mai 2005.

Un nouvel appel à projets est ouvert à partir du 15 octobre 2005 sur les mesures du programme dont les disponibilités financières restent ouvertes sauf l'axe "Territoire et risques naturels" et l'axe "Economie rurale". Il sera fermé le 15 février 2006.

Les projets déposés seront examinés au cours d'un Comité de programmation qui se tiendra, de manière indicative, avant le mois de mai 2006.

Par ailleurs, dès aujourd'hui, il s'agit également d'engager la Région dans le processus de préparation de la nouvelle génération de fonds 2007-2013. Un enjeu important car le programme transfrontalier s'annonce comme étant le plus susceptible d'être doté de fonds européens importants.

Je veillerai à ce que notre région et nos partenaires soient écoutés au travers de leurs doléances et de leurs projets.

Enfin, le développement du projet PACINTERREG a été entamé en 2005 avec, en février, l'organisation d'un séminaire permettant de valider le travail de la mission d'assistance et de répartir les tâches par partenaires.

Nous avons pleinement joué notre rôle de Chef de file coordonnateur du projet. Nous organisons le lien entre les partenaires, diffusons l'information et résolvons les divers problèmes de chacun (contrôle de premier niveau pour Nord Egée et Andalousie, remontée des dépenses pour Toscane, problèmes de remboursement pour Tanger Tétouan).

2006 devrait enfin permettre d'obtenir des résultats concrets notamment au plan de la communication.

Vous le savez bien évidemment, nous sommes confrontés à une logique d'action parce que nous devons faire mieux dans une logique budgétaire rigoureuse.

Je souhaite que les travaux de ce séminaire soient les plus denses, les plus intéressants pour les spécialistes, que les échanges voient enfin la concrétisation d'une

nouvelle forme de solidarité en ayant comme fil conducteur de rapprocher le citoyen de l'idée européenne.

Je vous remercie de votre attention."

Gérard Jouve :

Il faut nous inspirer du meilleur de l'expérience de chacun. Bien sûr, rien ne se fait sans financement. Investir dans des études et les forêts est fondamental, mais il faut qu'il y ait un suivi, sinon cela ne sert à rien.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES POLITIQUES FORESTIÈRES EN EUROPE MÉDITERRANÉENNE

Des arguments sur les objectifs généraux des politiques forestières en Europe méditerranéenne

Bruno Del Vita (Parc national du Vésuve)

La forêt est souvent considérée comme importante quand elle produit du bois (ou une autre production marchande rentable comme le liège), et on n'intervient en général que dans ce cas. On trouve d'ailleurs de nombreuses manifestations, recherches et études sur l'augmentation de la productivité de l'exploitation de ces produits.

Pouvons-nous faire, comme les universités, des recherches sur ces thèmes ? Nos sites pilotes peuvent être des sites où nous expérimentons des nouveaux modèles de gestion provenant de la recherche appliquée. Que devons-nous faire s'il n'existe pas de tels modèles de gestion ? Je pense que nous pouvons expérimenter nous-mêmes.

Nombreux sont les exemples dans RECOFORME correspondant à cela, dont les expérimentations sur la substitution du robinier ou la lutte contre le déclin du chêne liège.

Les techniques des forêts septentrionales ne peuvent pas toujours être adaptées aux forêts méditerranéennes, en grande partie composée de maquis, matorrals, ou garrigues.

Il n'existe pas de politique forestière pour la Méditerranée, ou plutôt il n'y a pas de politique forestière pour les forêts qui ne produisent pas suffisamment de bois.

	Retombées sur les objectifs institutionnels			
Actions	**Conservation de l'environnement**	**Intégration homme - environnement**	**Recherche et formation**	**Suivi hydrogéologique**
Naturalisation du Bois Molaro	Restauration de zones incendiées, préservation de la biodiversité	Emploi du bois, usage didactique du site	Formation, éducation à l'environnement	Mise en sécurité des zones dégradées
Contrôle des plantes envahissantes	Préservation de la biodiversité	Connaissance dans le domaine de la gestion	Acquisition d'expériences te de techniques	Insertion et capacité de substitution d'espèces sans altérer la stabilité des versants
Gestion des combustibles	Réduire les incendies, biodiversité			Réduire les incendies
Gestion des haies	Techniques de gestion durable, développement du bois	Utilisation des forêts, connaissance de gestion	Diffusion de compétences	Vérification des impacts sur la sécurité
Pâturage	Vérification des impacts, préservation de la biodiversité	Utilisation des forêts, usage productif	Etablissement de normes	Vérification des impacts en terme de réduction du risque incendie
Pépinières forestières	Conservation des semences et des plantes autochtones, préservation de la biodiversité	Utilisation des forêts, usage productif	Diffusion de compétences	Utilisation dans le cadre des travaux de génie environnemental
Sites éducatifs		Utilisation des forêts, usage didactique	Diffusion de compétences	
Sentiers forestiers		Usage	Diffusion de compétences	Mise en sécurité
Echanges d'expériences et formation	Indicateurs forestiers, gestion mixte des forêts		Acquisition de compétences et techniques, diffusion de compétences	Techniques du génie environnemental

Tableau n°1 : Les actions pilotes du Parc national du Vésuve en rapport avec ses objectifs

Qui est en mesure d'en étudier et d'en proposer une :
- Le forestier qui jusqu'à aujourd'hui n'en a pas toujours ressenti l'intérêt ?
- Les agronomes pour les utilisations zootechniques ?
- Les architectes urbanistes et paysagistes pour bâtir des maisons dans la pinède ?
- Les élus qui doivent donner une plus grande valeur aux territoires administrés ?

Pour le moment, nous manquons encore de connaissances quantitatives pour comprendre quelles peuvent être les politiques concernant les forêts "pauvres en bois".

La gestion forestière dans le Parc national du Vésuve

La gestion forestière relève au niveau national du Ministère de l'agriculture et de la forêt. Certaines compétences ont été transférées aux Régions.

Le parc dépend du Ministère de l'environnement et du territoire. La loi institutionnelle du parc (L. 391/94) établit les finalités des zones protégées :
- Conservation de la nature.
- Intégration de l'homme dans l'environnement.

Bruno Del Vita (Parc national du Vésuve) présentant des arguments sur les objectifs généraux des politiques forestières en Europe méditerranéenne.

- Recherche, formation et éducation.
- Prévention de l'érosion et des risques.

Nos actions forestières doivent être cohérentes avec ces objectifs. Le parc a ainsi pour but d'accroître :
- La recherche et l'expérimentation afin de favoriser une plus grande croissance et de développer des compétences permettant de développer les actions de conservation de la nature.
- L'intégration de l'homme dans l'environnement (dans le sens de l'emploi et du développement durable).
- La prévention de l'érosion.

Au départ nous menions des expériences thématiques de façon isolée. Maintenant nous avons tendance à les intégrer, et à échanger avec l'extérieur. De plus nous élaborons des plans à long terme.

Nous concevons le parc comme un laboratoire où se succèdent en boucle expérimentations, suivis et aménagements.

Les objectifs généraux des politiques forestières en Europe méditerranéenne : Une vision depuis Valence (Espagne)

Jorge Suárez (Generalitat Valenciana)

Les objectifs de la politique forestière méditerranéenne à Valence

Les objectifs de la politique forestière de la Communauté Valencienne en accord avec leurs instruments de planification sont :
- La conservation, l'amélioration et la reconstitution de la couverture végétale naturelle des terrains forestiers.
- La défense des sols contre l'érosion.
- Le contrôle de l'exploitation de la forêt en tant que ressource naturelle renouvelable, compatible avec la protection de l'environnement.
- La compatibilité de la fonction sociale de la forêt, cadre naturel de détente et loisirs, avec les critères précédents.
- La promotion des activités de première transformation des produits forestiers qui améliorent l'économie rurale et favorisent la création d'emplois.
- La promotion de la connaissance et du respect de la végétation du territoire.
- La protection de la couverture végétale contre les incendies, les ravageurs, la pollution atmosphérique et les autres agents néfastes.

Est-il possible d'atteindre ces objectifs dans les contextes actuel et futur ?

Les dernières projections sur le changement climatique prédisent un scénario pour la péninsule Ibérique, à partir de 2030, avec un prolongement de l'été de 4 à 6 semaines, et une diminution des pluies de 30 jours par an.

La pression et la demande de la société urbaine sur la forêt est de plus en plus grande.

L'investissement public reste constant voire diminue. L'investissement privé est presque nul.

Les zones forestières dans des régions de climat méditerranéen génèrent généralement un revenu économique réduit par rapport aux autres secteurs.

La prévention des incendies forestiers ?

La société exige des stratégies actives de prévention pour permettre la persistance de la forêt.

Les activités de prévention des incendies devront être intégrées dans la gestion forestière mais aussi être compatibles avec les objectifs généraux et les demandes sociales.

Il s'agit de réduire l'impact des incendies et leur nombre., En cas de départ du feu, il faut parvenir à une surface affectée minimale ; mais aussi aider à une restauration dans les plus brefs délais.

Conclusions

Atteindre les objectifs décrits est difficile et coûteux. Une nouvelle mise en valeur de la forêt méditerranéenne est nécessaire. La considérer comme un bien culturel qui doit être préservé comme patrimoine commun de toute la société pourrait être une voie à explorer.

Discussion

Jean Bonnier :
Je pense que les politiques forestières sont conditionnées par les questions de financement, mais qu'elles doivent impérativement prendre en compte l'investissement et l'entretien sur la durée, et nécessitent l'information du public sur la réalité forestière.

Dans les forêts méditerranéennes, il n'y a pas que des arbres et du bois, il existe aussi de nombreuses autres choses.

Je constate un aspect incohérent de la demande sociale : "Faites une belle forêt, le plus vite possible, et défendez la" et "Surtout n'y touchez pas".

Américo Carvalho Mendes :
Beaucoup des produits des forêts méditerranéennes ne sont pas marchands. Pour les promouvoir, une approche libérale n'est pas adaptée. Une forme d'organisation ou d'action collective est nécessaire. Il faut réfléchir sur ce point avant d'aborder les questions d'argent.

Une diversité institutionnelle est présente en Méditerranée :
- Il existe des zones publiques.
- Il existe des zones privées, mais gérées par le public (où il y a un essai de planification).
- Des zones essentiellement privées où il y a une tentative d'organisation des propriétaires.
- Des zones sans organisation collective.

Bruno Del Vita :
La société actuelle traduit tout en argent. Si il n'y a rien à vendre, quelle est sa valeur économique ? La réponse peut être : "la valeur que la société est disposée à payer pour la conserver".

Si il n'y a ni moyens, ni aides publiques (souvent constantes ou en diminution), que doit-on faire ? Sommes-nous les seuls à penser, avec beaucoup de désillusion, qu'il faille des moyens ?

Il existe des zones (en Algarve, en Ombrie) où l'on tire des revenus économiques. Quels sont les scénarios d'évolution de ces deux régions ? Algarve va vers l'abandon. Quelle sera évolution pour l'Ombrie ?

Francesco Grohmann :
La question est compliquée. En Ombrie, il y a un fort intérêt pour le bois de chauffage et donc une gestion active. Il y a davantage d'incendies dans les zones où cet intérêt est moindre. Cette gestion est essentielle pour limiter les incendies.

D'autre part, nous essayons de développer des activités sylvicoles qui garantissent une amélioration des forêts sans soutien financier public.

Pour obtenir un soutien financier, il faut que les populations du territoire fassent pression sur décideurs locaux. La pression ne doit pas venir uniquement des techniciens forestiers, mais aussi de l'ensemble de la population. Cela implique une vulgarisation, une communication, notamment vers les associations environnementales et la société civile.

Mauro Frattegiani :
Un village du Trasimène a décidé il y a 25 ans, d'acheter une colline proche (mise en vente) pour la gérer directement (notamment pour bois de chauffage). La véritable raison de cet achat n'est pas l'intérêt pour

le bois de chauffage, mais celui des autres fonctions : randonnée, champignons, asperges, chasse…

Leurs valeurs ajoutées, même si elles ne sont pas chiffrables, les ont poussé à l'acheter.

Comment donner une valeur au paysage ? Cela ne se calcule pas en termes monétaires.

En Toscane, une étude a montré que la variabilité des paysages a diminué de 25 à 30 %, pas seulement dans l'arrière-pays, mais aussi dans la zone littorale. Je pense que le milieu forestier ne porte pas assez d'attention à ce thème.

Vanda Acácio :
Les problèmes des forêts de chênes lièges sont liés à la sécheresse, à l'érosion, aux sols pauvres et à une gestion intensive dans le passé.

Le liège est un produit de valeur pour le propriétaire, ainsi ceux-ci sont très préoccupés par les problèmes de mortalité.

Le travail avec les propriétaires est la seule solution pour les forêts en Algarve.

Les propriétaires ne savent pas quoi faire, d'où l'importance de l'association des propriétaires et de l'appui technique.

Jean Bonnier :
Si les propriétaires manifestent un intérêt, cela rend possible une politique les associant.

Est-ce le cas partout ? Non, car certains propriétaires sont absents.

Mario Velamázan :
Au niveau de la valeur économique des forêts méditerranéennes dans le Parc régional de Sierra Espuña, des études ont montré que les gens sont prêts à payer pour les forêts méditerranéennes pour y avoir accès. Mais jusqu'à quel point ?

Américo Carvalho Mendes :
Beaucoup de ces biens et services sont non-marchands, sont des biens publics (à la disposition de tous) et même si nous les utilisons, il n'y a pas de réduction de leur qualité ni de leur quantité.

Si les gens ne sont pas prêts à payer, il n'y aura pas assez de moyens pour leur gestion durable.

Des solutions peuvent être :
- La production conjointe : Produire des bien publics avec des biens et services marchands. Par exemple le liège dont la culture produit un type de paysage et permet la lutte contre l'érosion. Actuellement, le bouchon synthétique concurrence celui en liège. Il faudrait un effort collectif pour favoriser le liège. D'autres produits comme le tourisme (accès limité ou paiement pour utiliser des espaces) peuvent être développés. Il faut dans ce cas introduire des mécanismes d'exclusion. Cela est faisable dans certaines conditions.
- Pour que la société accepte de payer, il faut augmenter sa prise de conscience par rapport à ces espaces, d'où l'importance de la vulgarisation qui permettrait une augmentation de sa contribution volontaire.
- Le financement coercitif par la voie de l'impôt.

Au Portugal, il existe un fonds forestier permanent depuis 2003 qui est alimenté par un impôt sur les carburants. En France il y en avait un, mais c'est fini. On en parle actuellement en Espagne.

Toutes ces solutions sont possibles, associables et modulables, même si elles ne sont pas applicables partout.

Bruno Del Vita :
Les collectivités qui gèrent les territoires doivent les mettre en valeur. Les organismes ont souvent des priorités différentes sur les territoires.

L'accès payant aux forêts pourrait être catastrophique et impliquer des difficultés de gestion impossibles à surmonter, sauf dans le cas d'un espace particulier.

Le Parc national du Vésuve reçoit 500 000 visiteurs par an qui payent leur entrée. Je pense que les impôts doivent financer les biens à sauvegarder pour les générations futures.

Jean-Michel Ningre :
Les forêts en France relèvent du Ministère de l'agriculture.

L'Administration gère des financements français ou européens. Les aspects de la politique forestière concernent les incendies, la restauration des terrains de montagne, les scieries, les pépinières, l'information du public…

Les objectifs présentés par Jorge Suárez sont connus de l'administration qui essaie de les suivre.

On reproche à l'Etat (qui détermine la politique forestière) qu'il n'y ait pas de politique forestière méditerranéenne. Cependant, à mon avis, il y a paradoxalement trop de politiques forestières méditerranéennes.

La société, par volonté de simplification, voudrait une seule politique.

Il existe une production forestière : usine de pâte à papier qui, avec l'augmentation du coût du pétrole donc de celui des transports, se concentre vers des produits locaux comme le pin d'Alep.

La forêt méditerranéenne n'est pas seulement destinée aux les loisirs et au paysage.

La forêt pousse, et l'augmentation du CO_2 augmente la production. Cette production a une valeur de plus en plus faible car il y une concurrence mondiale.

La demande de politique signifie que l'on veut que la forêt méditerranéenne rapporte de l'argent.

Véronique Mure :
Nous avons créé un parcours de lecture du paysage méditerranéen près du Pont du Gard (Languedoc-Roussillon, France). On s'est posé la question : doit-on faire payer l'accès (l'ouvrage a coûté 1,2 million d'euros) ? Après enquête nous avons conclu qu'il était impossible de mettre un prix d'entrée dans la garrigue considéré comme un bien public. Nous avons donc convenu d'une entrée libre, mais le document accompagnant la visite est payant. Les gens sont prêts à payer un service qui accompagne la visite, mais pas l'accès lui-même.

Guy Benoit de Coignac :
Il est pernicieux de parler de production forestière (bois, liège) en région méditerranéenne.

Le climat méditerranéen est unique au monde à cause d'un fort déficit pluviométrique estival. Sans eau, peu de bois est produit en été. La forêt méditerranéenne fournira donc moins de bois que les autres forêts du monde et aura donc du mal à s'en sortir si on axe tout sur le bois car nous ne sommes pas structurellement en position de concurrence.

Il faut trouver d'autres biens ou services qui nécessitent moins d'eau en été. Le bois est un sous-produit (important, certes) des autres fonctions de la forêt méditerranéenne.

Les économistes ont besoin de chiffres. Certaines aménités ont trouvé des moyens de se faire rembourser. Par exemple, les agences de voyage rendent un service mais ne produisent rien (les voyages sont vendus, mais il n'y a pas d'apport). Il y a 150 ans les femmes de ménage dans les familles bourgeoises n'étaient pas payées. On a inventé l'heure de travail (même si la productivité n'est pas la même d'une personne à l'autre) et en moyenne le système fonctionne. D'autres unités, comme la journée de tourisme, fonctionnent plus ou moins bien car cela dépend de la qualité de ce qui est proposé.

Il faudrait définir des unités pour quantifier un intérêt pour une aménité non marchande de la forêt méditerranéenne (puits CO_2, nappes phréatiques).

La ville de New York a passé une convention avec les propriétaires forestiers du bassin versant qui fournit de l'eau à la ville. Ils sont payés au m^3 d'eau propre qu'on estime qu'ils permettent de fournir, pour l'entretien de la forêt.

Nos économistes doivent se pencher sur ce problème et déterminer des unités pour payer ces aménités.

Jean Bonnier :
6 millions d'euros sont dépensés par an pour entretenir le réseau DFCI à Valence. Cela signifie que l'on accepte un certain budget pour entretenir la forêt et bénéficier de ses fonctions.

Il faut également se pencher sur le problème de l'emploi dans les territoires. La gestion du territoire doit être faite proche du terrain. Cela permet de procurer des emplois. Le service peut être produit de façon différente, en permettant de créer des emplois, qui souvent permettront d'assurer ensuite la maintenance. Il faut le concevoir en termes de vie locale et d'emplois.

Aurora de la Calle-Gonzalez :
La façon de valoriser la forêt est économique. Au Costa Rica, l'impôt finance la gestion de la forêt pour l'écotourisme et cela fonctionne bien.

A Majorque (Baléares), les complexes hôteliers payent une taxe (1€/j/pers) pour la gestion forestière.

Il faut obliger les gens à payer.

Cabane du garde - Saint Etienne du Grés (Alpilles, Provence-Alpes Côte d'Azur)

Guy Benoit de Coignac :

Le côté pionnier des forêts méditerranéennes au sujet des travaux sur l'évolution des forêts est reconnu au niveau mondial (de moins en moins de productions marchandes et la nécessité de financer tout de même leur entretien). Le problème est mondial et les discussions sont menées à un niveau international.

De la production de bois, nous allons vers des éléments de délectation, d'environnement, de paysage et de protection.

Michel Bariteau :

Les forêts méditerranéennes sont un "Hot Spot" de la biodiversité mondiale.

La Méditerranée sera la zone dans le monde la plus fortement touchée par les changements climatiques. Chiffrer la valeur de la forêt méditerranéenne est nécessaire et certainement très utile, mais tout n'est pas quantifiable : pour faire un parallèle avec d'autres milieux, les ours polaires risquent de disparaître à cause du réchauffement climatique. Faut-il simplement estimer le "coût d'un ours polaire" ? Le devoir de conserver la biodiversité au nom des générations futures (ce qui est le fondement éthique de la gestion durable) dépasse toutes les considérations économiques.

Jean Bonnier :

Je retiens plusieurs aspects :
- Il faut accepter la multifonctionnalité.
- Il faut chercher le point de contact d'où les débats et actions peuvent partir.
- L'idée d'information notamment vers les décideurs, de vulgarisation, de discussion est fondamentale.
- Il faut accélérer l'évaluation des coûts et des produits. Quand on aura des chiffres, on sera mieux entendu.
- L'importance des territoires.
- La question des emplois potentiels en fonction des décisions prises.
- Les forêts méditerranéennes sont concernées par les changements climatiques.

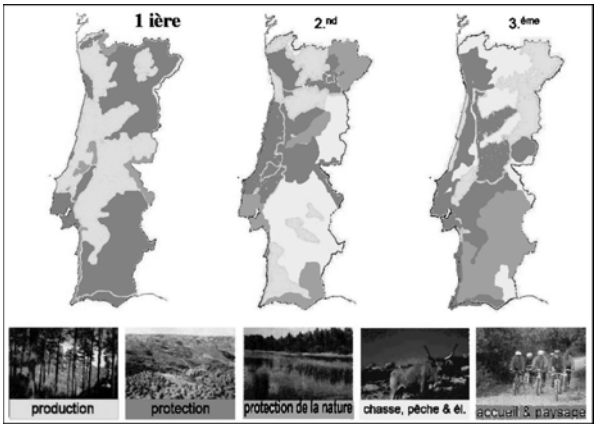

Schéma : Hiérarchisation des fonctions des forêts au Portugal

DES NOUVELLES VOIES POUR UNE SYLVICULTURE MÉDITERRANÉENNE

Des nouvelles voies pour une sylviculture méditerranéenne au Portugal

João Pinho (Commission nationale de reforestation, Portugal)

Les nouvelles voies pour une sylviculture méditerranéenne peuvent se baser sur :
- La gestion de la biodiversité, notamment à partir du réseau Natura 2000, en intégrant l'action de l'homme (certains aménagements comme les taillis ou systèmes sylvopastoraux génèrent une biodiversité importante).
- La production (la productivité primaire est importante au Portugal).
- La prévention des incendies qui sont en augmentation depuis 30 ans. Elle passe par l'aménagement intégré du territoire et la gestion des combustibles comme par exemple le développement de l'utilisation du bois-énergie (usines de production d'électricité).

Les opportunités de la forêt portugaise sont :
- L'expansion du marché mondial des produits forestiers (bois, papier, liège).
- Le tourisme et les loisirs.
- Le réseau européen Natura 2000.
- Les mesures pour le développement rural.

Ses menaces sont :
- La forte déprise agricole et l'exode rural.
- Les incendies et la désertification.
- La structure de la propriété privée et l'aménagement forestier insuffisant.
- La santé des peuplements et les espèces ligneuses envahissantes.

Entre 2003 et 2005, il y a eu plusieurs réformes du secteur forestier :
- Réorganisation des services de l'Etat.
- Nouvelles méthodes d'aménagement et de gestion forestière.
- Nouvelles mesures de financement.
- Nouvelles lois pour la protection contre les incendies.
- Mission pour la restauration des terrains incendiés (mise en place d'une équipe de restauration forestière).

- Mise en place d'un plan national pour les forêts et un plan national pour la DFCI.

Les fonctions forestières (production, protection contre l'érosion, protection de la nature, chasse-pêche-élevage, accueil du public-paysage) ont été déclinées au niveau territorial et hiérarchisées en première, deuxième et troisième fonctions.

Nous avons commencé à mettre en place un réseau de coupures de combustible et des zones d'intervention forestière. Nous avons besoin des informations de RECOFORME au sujet des coupures de combustible.

La fédération des propriétaires constitue un grand chantier.

Quelques nouvelles pratiques sylvicoles pourraient être développées :
- Favoriser les espèces climaciques.
- Etablir des bandes de haute densité (pour stopper les feux).
- Favoriser les peuplements mixtes.
- Aménager les ripisylves qui produisent beaucoup de biomasse, ce qui pose des problèmes par rapport aux incendies.
- Développer les forêts de production dans les terrains avec de fortes pentes en utilisant les nouvelles technologies.

Des nouvelles voies pour une sylviculture méditerranéenne en Ombrie

Mauro Frattegiani (Région Ombrie)

Les forêts méditerranéennes, même si elles sont très différentes entre elles, présentent des caractéristiques communes qui les différentient des forêts du le reste d'Europe : les conditions climatiques particulières, la grande biodiversité (des habitats, de la flore et de la faune), l'intense et ancienne activité anthropique, l'extrême fragmentation de la propriété, ainsi que la grande vocation touristique.

La gestion des forêts méditerranéennes doit prendre en compte ces facteurs. Ensuite, la sylviculture dans ces zones doit avoir les objectifs suivants :
- Au niveau environnemental : défense de la biodiversité (habitats, faune et flore), impact sur les changements climatiques, protection des risques de désertification, et maintien de couloirs écologiques entre les différentes habitats.
- Au niveau de la protection : défense du sol et des ressources hydriques, défense contre les incendies.
- Au niveau de la production : bois, truffe, champignons, pastoralisme, chasse, liège...
- Au niveau du tourisme : valorisation du paysage et utilisation pour les loisirs.

Pour valoriser ces aspects, en considérant les caractéristiques des milieux méditerranéens, on pense opportun d'appliquer une sylviculture "ponctuelle, prudente et diversifiée".

Dans beaucoup de forêts, la production du bois est encore importante, surtout pour la production de bois de chauffage.

En Ombrie, par exemple, le taillis est appliqué à 85 % des forêts et 95 % du bois produit est du bois de chauffage. Cette situation ne semble pas changer dans le futur puisque le nombre d'entreprises forestières et la demande de bois de chauffage sont en augmentation.

On a alors pensé important de vérifier les potentialités des nouvelles formes de traitement du taillis de façon à avoir une meilleure cohérence avec les objectifs à suivre.

Dans le projet RECOFORME, sur le site de démonstration "Monte Marzolana" (lac Trasimène), a été réalisé une intervention de coupe de baliveaux par groupes, avec l'objectif de :
- Augmenter la stabilité, la vigueur et la qualité des baliveaux.
- Maintenir et valoriser la présence de microhabitats pour la faune et la flore.
- Garantir la vigueur des souches.
- Diminuer l'impact de l'intervention sur le paysage.
- Augmenter la biodiversité.
- Maintenir les niveaux de production des coupes de taillis traditionnellement appliquées en Italie (taillis avec balivage intensif et uniforme).
- Diminuer les effets négatifs des coupes sur la protection du sol.

Des nouvelles voies pour une sylviculture méditerranéenne dans les Alpilles : aménagements DFCI et objectifs environnementaux

Benjamin Noc (Agence publique du massif des Alpilles)

L'Agence publique du massif des Alpilles a développé des techniques pour répondre à des objectifs communs, et une politique de mutualisation des objectifs.

Des critères ont été établis pour déterminer les zones à enjeux par rapport à l'exécution de travaux en dehors des périodes de nidification. Ces zones sont :
- Les habitats ouverts à pelouses sèches (pâturés).
- Les fonds de vallon boisés de feuillus et les ripisylves.

Dans les Alpilles - 12 octobre 2005

- Les zones de nidification d'espèces remarquables.

Les périodes où l'on essaie d'éviter de faire des travaux forestiers, selon les zones sont :
- De la mi-mars à la mi-juin correspondant à la période de nidification.
- De début juillet à mi-septembre pour les risques d'incendies.
- De mi-septembre à fin décembre pour la pratique de la chasse.

Vis-à-vis de ce calendrier très serré, et quand les travaux ne peuvent pas tous être reportés, une approche par zones d'enjeux prioritaires d'un point de vue biologique est effectuée.

Les actions mises en place sont :
- Le débroussaillement alvéolaire.
- L'intégration paysagère de tous les ouvrages.
- L'enfouissement des citernes DFCI.
- Le vieillissement de la roche.
- Le pastoralisme.
- L'agriculture.

Des nouvelles voies pour une sylviculture méditerranéenne à Murcie

Mario Velamázan (Région Murcie)

Diagnostic de la situation actuelle

Le diagnostic est basé sur l'analyse FMFO (faiblesses, menaces, forces et opportunités) pour déterminer de nouvelles lignes à suivre dans la gestion forestière.

Les faiblesses :
- La difficulté d'écoute : il n'existe ni tradition ni mécanisme pour satisfaire les demandes, les préoccupations, les idées… de la population ou des techniciens qui travaillent dans les espaces naturels.
- Le sentiment de supériorité technique : généralement, les techniciens chargés de la gestion forestière ont du mal à admettre que d'autres professionnels puissent avoir des capacités de gestion forestière.
- La complexité du sujet à transmettre.
- Le langage technique : l'utilisation du langage technique rend difficile la communication avec la population ou les autres professionnels qui travaillent dans les espaces naturels et qui n'appartiennent pas au secteur forestier.

Les forces :
- Un personnel qualifié : les professionnels sont de plus en plus qualifiés pour réaliser leur travail.
- Une volonté de constitution d'équipes multidisciplinaires.
- La nécessité de la communication : les techniciens sont plus conscients de la nécessité de communiquer avec la société.

Les menaces :
- Le manque de transparence de l'Administration rend difficile la communication.
- La peur de la participation : bien qu'elle reconnaisse la nécessité de réaliser des processus de plus en plus participatifs, l'Administration craint de perdre le pouvoir que ces processus entraînent.
- Les faibles ressources économiques.
- Les faibles ressources humaines et techniques : pour faciliter la communication, il faut du temps et du personnel qualifié.
- La dépendance des mandats politiques (4 années) : quand l'Administration répond à des intérêts partisans, la communication se voit orientée et manipulée.
- Le manque de compréhension de la population qui conçoit mal que dans un espace protégé dans lequel il faut "conserver", certains traitements réalisés impliquent des élagages, des coupes…
- Le manque de liens avec les médias : en général, les nouvelles dérivées de la gestion forestière n'attirent pas beaucoup l'attention et ne sont pas recherchés par les moyens de communication (nous travaillons beaucoup, mais la société ne le voit pas dans la presse, à la radio, à la télévision…).

Les opportunités :
- La nécessité de compter sur la population : l'Administration en est chaque jour plus consciente.

- La sensibilité environnementale a augmenté dans tous les secteurs de la société.
- Le plus grand niveau culturel peut rendre plus simple la compréhension de la gestion forestière.
- Des mécanismes de marché déjà établis : profiter de ces mécanismes qui impliquent une gestion forestière déterminée (certifications : FSC, PEFC, Protocole de Kyoto…).

Des propositions de solutions

L'opportunité d'une sylviculture pour la diversité biologique

Il est nécessaire de préciser et de déterminer les paramètres qui sont réellement importants pour maintenir la diversité, et qui peuvent également se mesurer facilement à travers l'utilisation d'indicateurs.

La création de registres de ces indicateurs pour obtenir une information fiable sur l'évolution de ces paramètres est nécessaire.

Il faut rendre opérationnels les concepts scientifiques pour qu'ils puissent être utilisés par les gestionnaires et les responsables politiques pour guider leurs activités de gestion et de législation.

Un des meilleurs indicateurs de diversité est la structure de la masse forestière : il est important sur le plan écologique et facilement mesurable.

Dans le cadre méditerranéen, il est nécessaire de développer une sylviculture multifonctionnelle dans laquelle on intègre la production avec la conservation, et dans de nombreux cas, la restauration des systèmes forestiers.

Nous devons utiliser des méthodes flexibles pour optimiser les nouvelles fonctions de la forêt (fonction écologique, rôle de protection, loisirs...) selon les demandes sociales tant que celles-ci n'impliquent pas d'activités irréversibles, ou qu'elles ne mettent pas en danger la stabilité des massifs.

La sylviculture méditerranéenne doit se poser comme un objectif de base de la conservation des écosystèmes à travers l'entretien d'une diversité fonctionnelle appropriée.

Une sylviculture plus adaptée aux conditions du milieu méditerranéen actuel doit être développée, aussi bien par rapport aux caractéristiques environnementales qu'à la situation socio-économique des populations impliquées.

A petite échelle, la sylviculture doit être plus fine : réduire la taille des quartiers ou atomiser leur distribution territoriale pour optimiser la disponibilité des ressources en accord avec les variations du milieu physique et de l'ensemble des utilisations actuelles ou passées.

A grande échelle, la sylviculture doit considérer son effet sur des unités territoriales supérieures, puisque la stabilité à long terme de la végétation dépend d'un équilibre dynamique entre des unités plus petites qui se trouvent en changement continu.

Tendre vers une gestion adaptée dans laquelle la connaissance du fonctionnement propre de l'écosystème fournit l'information nécessaire pour son maniement dans le sens souhaité, est important.

Un contrôle et un ajustement des effets des interventions réalisées sont nécessaires.

Le rôle du gestionnaire local est essentiel. En effet, il connaît l'aire écologique, les espèces et les écosystèmes objectifs, et l'histoire culturelle de la zone. Les règles d'application générale ne sont pas toujours efficaces et peuvent parfois être dangereuses.

L'intégration sociale de la gestion forestière

Il faut promouvoir la participation pour l'implantation des projets grâce à des formules innovantes qui prévoient le principe de co-responsabilité de l'Administration, des propriétaires, des gestionnaires et des usagers de la gestion des forêts.

L'Administration doit exercer un rôle de médiateur, en prenant la décision finale avec la meilleure objectivité possible, et en différenciant les décisions qui correspondent à un objectif technique de celles qui correspondent à des objectifs politiques.

Dans le cas de la planification stratégique, nationale et autonome ou régionale, des systèmes promus par l'Administration sont davantage recommandés (démarche descendante).

Dans le cas d'une planification plus opérationnelle, au niveau local ou départemental, des systèmes de participation avec tous les agents impliqués (démarche ascendante) sont préférables.

Le développement opérationnel des Plans forestiers régionaux (PFR) doit tendre vers des mécanismes et des modèles de démocratie participative (processus de participation avec tous les acteurs impliqués, et pas uniquement avec leurs représentants).

L'Administration doit fournir des organes institutionnels de consultation et de participation légalement constitués.

Il faut changer le caractère de l'Administration fores-

tière qui impose des décisions non négociables, et aussi créer des modèles plus participatifs, ouverts et innovants pour la propriété forestière privée (contrats, gestion partagée, conventions…).

Les mécanismes de participation interne doivent être favorisés, depuis les techniques des services centraux jusqu'aux acteurs forestiers.

Il faut tenir compte qu'il existe actuellement des désaccords entre les acteurs forestiers et un manque de dynamisme parmi les propriétaires forestiers privés.

Avant d'élaborer un Plan, il faut recueillir l'opinion des acteurs impliqués (enquêtes, tables rondes, rendez-vous personnels…) pour connaître les préoccupations et les nécessités réelles de la société ; et adapter ainsi les solutions techniques aux demandes sociales.

Les Plans d'aménagement forestier (PORF), en étant plus opérationnels, permettent une participation entre les acteurs locaux et les techniciens qui administrent ce territoire.

L'Administration doit développer des accords contractuels entre les acteurs qui ont adopté un mode d'intervention consensuel, en répartissant les ressources pour atteindre les objectifs déterminés conjointement (Contrat de gestion forestière, Contrats-programme forestiers et Contrat social forestier).

L'intégration de la planification forestière : vers une gestion territoriale intégrale et intégrée administrativement

Le processus doit être établi en accord avec les compétences institutionnelles et de manière progressive entre les différents milieux institutionnels de décision ou échelles de planification (régionale/départementale/locale).

L'aménagement du territoire est actuellement insuffisant puisque seule s'applique la réglementation des régimes des usages du sol, et les instruments de planification axés vers la régulation des activités au niveau urbain.

Les directives de l'aménagement du territoire envisagent à peine la planification et la gestion des espaces forestiers.

Dans les Plans généraux de l'aménagement urbain (PGOU), les espaces forestiers sont simplement classés en tant que "protection urbaine spéciale".

Dans le cadre municipal, il existe des instruments du plan urbain dans lesquels les terrains forestiers sont inclus comme zones non constructibles. La plupart du temps, l'utilisation de ces espaces à l'échelle municipale se réalise sans prendre en compte les normes, directives et stratégies forestières applicables dans un cadre supérieur.

L'espace forestier n'a pas de véritables instruments d'aménagement du territoire, à moins qu'ils ne disposent d'un Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN) pour traiter des terrains forestiers inclus dans les espaces protégés. Aucune norme, directive ou instrument d'aménagement du territoire assume ou prévoit la réglementation et les instruments obligatoires de l'aménagement forestier.

Les instruments d'aménagement et de gestion qui sont élaborés, dérivent généralement de simples réglementations des utilisations, et les aménagements réels sont exceptionnels.

Il existe un manque de planification du territoire forestier entre les plans stratégiques forestiers autonomes à l'échelle régionale, et les plans d'aménagement des forêts à l'échelle d'un massif ou de la propriété.

Une planification forestière stratégique à l'échelle régionale qui, en plus de déterminer les principales utilisations, établit les directives de base et les critères d'orientation qui définissent les modèles de gestion forestière, est nécessaire. Cet aménagement doit s'exercer conformément à une instruction ou une directive stratégique de niveau supérieur.

Cette absence peut être occupée par les Plans d'aménagement des ressources forestières (PORF), instruments obligatoires d'aménagement territorial à caractère sectoriel forestier ayant une double finalité : d'une part, servir pour la gestion des utilisations des espaces forestiers appartenant au plan municipal et, d'autre part, planifier la gestion forestière de la comarca.

Discussion

Jean Bonnier :
Après avoir abordé les connaissances du milieu, les objectifs généraux des aménagements, nous pouvons envisager des voies de réponses, grâce à notre diversité géographique, d'approche et de points de vue.

Jean-Michel Pirastru :
Nous sommes souvent soumis à une problématique de gestion des milieux à faible potentialité forestière. C'est pourquoi il est important de gérer ces milieux avec un traitement alvéolaire (pour la biodiversité, le paysage et les incendies).

La mise en œuvre de Natura 2000 est retardée en France pour des raisons de restriction budgétaire. Nous avons constaté une mise à l'écart de Natura 2000 en

Méditerranée. Les habitats Natura 2000 des forêts méditerranéennes ont été sortis de l'éligibilité.

Comment est mis en œuvre Natura 2000 au Portugal ?

João Pinho :
Il existe une loi nationale pour les territoires Natura 2000. On ne peut y pas changer l'utilisation du sol de plus de 5 %.

Le Ministère de l'environnement établit un plan d'aménagement pour tous les sites Natura 2000 depuis 1999. Ce n'est pas une chose aisée car il y a beaucoup d'espèces à protéger et d'habitat différents : quel est l'habitat principal à prendre en compte dans un site ?

Beaucoup de sites Natura 2000 sont inclus dans espaces protégés et ont déjà un plan d'aménagement.

Jean-Michel Ningre :
Je représente le Ministère de l'agriculture, mais pas celui de l'environnement. J'ai cru comprendre qu'il y a un manque de moyens financiers. Pour ces questions, il faut s'adresser à la DIREN (Direction régionale de l'environnement).

93 % des forêts sont privées au Portugal : comment pensez-vous faire appliquer le plan ambitieux présenté (réintroduction d'espèces autochtones) ?

En France, le principe est que les propriétaires sont libres et indépendants.

João Pinho :
L'Etat aide les propriétaires uniquement dans les ZIF, mais pas les propriétaires individuellement.

Pour la réhabilitation des terrains brûlés, les propriétaires font ce qu'ils veulent.

Les aides ne sont données que dans cadre de plans d'aménagement.

Louis Amandier :
Comment est assumée la gestion durable à terme de ces forêts où est conduite une sylviculture en balivage par groupe ?

Jean Bonnier :
Il y des similitudes entre les Alpilles et l'Ombrie. Il ne s'agit pas de forêts traditionnelles. Et il existe également des similitudes dans les interventions techniques.

Mauro Frattegiani :
Je suis d'accord avec Jean Bonnier. Le balivage par groupe et le débroussaillement alvéolaire sont cohérents au niveau des principes de base qui ont conduit à ces interventions.

Avec le balivage par groupe, il semblerait qu'une nouvelle cépée soit plus forte que dans la gestion habituelle des taillis.

Francesco Grohmann :
Le choix du balivage par groupe permet, dans l'espace entre les groupes, le développement d'autres utilisation (à partir de cerisiers, noyers…).

Jean-Michel Ningre :
Ce type de sylviculture commence à se généraliser.

S'agit-il d'incitation ou d'un règlement (et dans ce cas quels moyens pour le faire appliquer) ?

Francesco Grohmann :
La nouvelle loi forestière de 2001 établit des normes, des possibilités de règlement pour ces coupes par groupe.

Nous travaillons pour élargir cette expérience pilote et la vulgariser auprès des propriétaires.

Nos collègues travaillant sur Natura 2000 sont convaincus que ce système est meilleur pour la biodiversité et veulent le rendre obligatoire pour les zones Natura 2000.

Il faut que les deux chemins soient ouverts. Il faut essayer de diffuser ce système, que ce soit souple et non imposé.

Jean Bonnier :
La sylviculture par parquets au Parc régional de Sierra Espuña est dans le même état d'esprit.

Mario Velamázan :
Le plan d'aménagement des ressources naturelles a été conçu dans un but de protection de la biodiversité.

Nous avons l'obligation de remplir un registre pour obtenir notre certification.

Jean Bonnier :
On a émis hier l'idée d'un registre forestier par massif comprenant des terrains privés et publics, où

Les membres du Comité de pilotage - 12 octobre 2005

seraient consignés, année après année, les actes de sylviculture et de gestion accomplis sur le massif.

Qu'en pensez-vous ?

Carine Ritan :
Il existe pour les forêts publiques.

Pour les propriétés d'une certaine taille, je pense que le Centre régional pour la propriété forestière (CRPF) a des données.

Je pense qu'il est mieux d'avoir une approche globale d'un massif territorial que de raisonner par organisme ou programme.

J'espère qu'au moins on y arrivera dans les parcs naturels régionaux français.

Louis Amandier :
Si le CRPF devait suivre tout, il lui faudrait plus d'effectif. Il emploie 18 personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur à comparer aux 600 à l'Office national des forêts.

Nous suivons des Plans simples de gestion et décrivons le travail fait. Il ne nous est pas possible de faire plus.

On peut peut-être envisager d'utiliser des photos ou des images satellitales pour cela.

Néanmoins, il n'est pas prévu par loi qu'il y ait un registre dans les propriétés privées.

Mauro Frattegiani :
La question du registre est banale mais pas acquise.

L'aménagement du paysage est impossible sans information. Parmi les propositions que nous pourrions faire, il y celle de dire qu'il est important d'avoir des informations précises pour la gestion.

Louis Amandier :
Il existe un observatoire de la forêt privée au CRPF (même s'il n'est pas complet), mais la plupart des informations sont confidentielles.

Jean Bonnier :
Dès qu'on va dans la logique de gestion de territoires, il y a un ensemble d'opération avec de l'argent public et avec un intérêt collectif.

Si on veut une politique générale, il faut des outils de la mémoire du territoire, déterminés collectivement.

Jean-Michel Ningre :
Tout ce qui nous a été présenté est comparable, mais il n'est pas possible de faire une comparaison administrative.

Je souhaiterais qu'un sous produit de RECOFORME soit d'établir un tableau comparatif des administrations existantes et de leurs moyens.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'administration au sens strict dispose au niveau régional de 2 ingénieurs pour 2 millions d'hectares.

Participants aux débats du 13 octobre 2005, lors du séminaire intermédiaire à Eygalières

Fanny Lombardini :

Pour la gestion des territoires il existe les PIDAF (Plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier) qui sont mis en place par massif, et aussi les chartes forestières de territoire (qui permettent une réflexion commune entre les propriétaires privés et publics). Leur mise en place est une question de dynamique qui nécessite alors un animateur technique.

Carine Ritan :

Le terme de "coresponsabilité" utilisé par nos partenaires de Murcie me plait beaucoup. Il peut être lourd de conséquence dans l'implication et le partenariat des différents acteurs et groupes.

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DE TRAVAIL DU PROJET RECOFORME DE LA MI-PARCOURS À LA FIN DU PROJET

Voir tableau ci-desous.

PERSPECTIVES POUR UNE COOPÉRATION FUTURE

Américo Carvalho Mendes :

RECOFORME constitue une coopération entre professionnels de "l'Administration publique".

Il faudrait également développer une coopération au niveau scientifique, actuellement insuffisante notamment au niveau de l'économie et de la forêt ; mais aussi une coopération au niveau de la formation.

Il faudrait élaborer, lors des recommandations, un projet de cahier des charges de ces coopérations.

Bruno Del Vita :

Nous sommes arrivés à un stade où il faut penser à l'avenir.

Des réflexions comme celles de RECOFORME doivent continuer dans d'autres projets importants. Nous sommes mûrs et à l'avant-garde. Il faut penser à un parcours de longue haleine.

Américo Carvalho Mendes :

Il existe des instruments européens pour la coopération scientifique comme le réseau "Marie Curie". Les universitaires peuvent le faire seuls ou avec nous.

Au niveau de la formation, on peut penser à des mastères européens.

■

mai 04	juin 04	juillet 04	août 04	septembre 04	octobre 04
COPI n°1 à Torre del Greco (7-8 mai 2004)				Visite du site pilote de l'Agence publique du massif des Alpilles + COPI n°2 (30 septembre-2 octobre 2004)	
novembre 04	décembre 04	janvier 05	février 05	mars 05	avril 05
Séminaire d'ouverture à Murcie + Visite du site pilote + COPI n°3 + COSI n°1 (10-12 novembre 2004)				Visite du site pilote du Vésuve (10-11 mars 2005)	
mai 05	juin 05	juillet 05	août 05	septembre 05	octobre 05
Visite du site pilote de Valencia + COPI n°4 (12-13 mai 2005)	Visite du site pilote d'Ombrie + COPI n°5 (16-17 juin 2005)			Visite du site pilote de l'Algarve + COPI n°6 (19-20 septembre 2005)	Séminaire intermédiaire dans les Alpilles + COPI n°7 + COSI n°2 (12-14 octobre 2005)
novembre 05	décembre 05	janvier 06	février 06	mars 06	avril 06
Echanges bilatéraux sur "le génie biologique" (Chef de file Vésuve) et "la renaturalisation" (Chef de file Ombrie)	Echanges bilatéraux sur "les incendies" (Chef de file Valence) et "la propriété privée forestière" (Chef de file Algarve)	Echanges bilatéraux sur "les indicateurs forestiers (Chef de file Murcie) et "les enquêtes sur le pastoralisme" (Chef de file Vésuve)	Séminaire d'élaboration des recommandations de gestion à Marseille (24 février 2006)	Echanges bilatéraux sur "la planification territoriale" (Chef de file Alpilles) et "le suivi de l'avifaune" (Chef de file Ombrie)	Séminaire de clôture à Naples + COSI n°3 (semaine 4-7 avril 2006, sous réserve)
mai 06	juin 06	juillet 06	août 06	septembre 06	octobre 06
	Limite d'éligibilité des factures : 30 juin 2006				Demande de solde avant le 30 octobre 2006

Tableau n°2 : Présentation des orientations de travail du projet RECOFORME de la mi-parcours à la fin du projet

NOMS DES PARTICIPANTS :

AU SÉMINAIRE INTERMÉDIAIRE
EYGALIÈRES (PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, FRANCE)
JEUDI 13 ET VENDREDI 14 OCTOBRE 2005

A L'ATELIER D'ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS
MARSEILLE (PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, FRANCE)
VENDREDI 24 FÉVRIER 2006

AU SÉMINAIRE FINAL
TORRE DEL GRECO (CAMPANIE, ITALIE)
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 MAI 2006

Séminaire intermédiaire

Vanda ACACIO, Denise AFXANTIDIS, Federica ALBERTINI, Louis AMANDIER, Pilar ARA LAZARO, Mme ARIES, Uliano BABSKY, Michel BARITEAU, Guy BENOIT DE COIGNAC, Monique BERCET, Jérôme BONNET, Jean BONNIER, Guy BONO, Juan de Dios CABEZAS, Américo CARVALHO MENDES, Olivier CHANDIOUX, Charlotte COURTIN-ORDNER, Aurora de la CALLE-GONZALEZ, Robert DEL TESTA, Bruno DEL VITA, M. DIVOL, Christiane d'IZARNY-GARGAS, Christian DORET, Sébastien DROCHON, Philppe EL-HAIK, Emmanuel FERRER, Laurent FILIPOZZI, Gaelle FOSSOY, Mauro FRATTEGIANI, M. GATTI, Christian GAUBERVILLE, Chantal GILLET, Magali GOLIARD, Francesco GROHMANN, Thomas GUERQUIN, Ghislaine GUIRAN, Joelle HOTTE, Coralie HUMBERT, Gérard JOUVE, Mme KLOSE, M. LOIODICE, Fanny LOMBAR-DINI, Stéphanie MARI, Fabrizia MARINI, Olivier MARTINEAU, Giovanna MELLONI, Gino MENEGAZZI, Daniel MOUSAIN, Véronique MURE, Jean-Michel NINGRE, Benjamin NOC, Gilbert Lt-Colonel PASCAL, Félix PELISSIER, João PINHO, Jean-Michel PIRASTRU, Denys POULET, Claudia RICCI, Christian RIPERT, Carine RITAN, M.ROMA, Marie-Rose ROUX, Jorge SUAREZ, Daniel VALLAURI, Mario VELAMÁZAN

Atelier d'élaboration des recommandations

Vanda ACACIO, Denise AFXANTIDIS, Pilar ARA LAZARO, Véronique BONET, Jean BONNIER, Juan de Dios CABEZAS, Turgut CELIKKOL, Paola CONTI, Charlotte COURTIN-ORDNER, Bruno DEL VITA, Jorge Luis ENRIQUEZ SALGUEIRO, Gaelle FOSSOY, Mauro FRATTEGIANI, Régis GATTI, Lucia GHETTI, Chantal GILLET, Fernando GONZALEZ, Fabrizia MARINI, Nicola MIRANDA, Francesca PIERINI, Jean-Michel PIRASTRU, Denys POULET, Claudia RICCI, Matteo RINALDI, Carine RITAN, Jorge SUAREZ, Daniel VALLAURI, Mario VELAMÁZAN

Séminaire final

Vanda ACACIO, Carmen ARENA, Elena ARNAU TENA, Jean BONNIER, Sophie BONNIER, Juan de Dios CABEZAS, Mohamed Larbi CHAKROUN, Valerio CIAVOLINO, Lungo CIRO, Paola CONTI, Anna DE MARCO, Amalia VIRZO DE SANTO, Bruno DEL VITA, Nicola DI FUSCO, Barbara FALACE, Mauro FRAT-TEGIANI, Fernando FUSCHETTI, Francesco GROHMANN, María José MARIN LOPEZ, M. MICCIO, Nicola MIRANDA, Zaira PIAZZA, Francesca PIERINI, Henrique PIRES, Gennaro POMPILIO, Denys POULET, Nuno RICO, Matteo RINALDI, Carine RITAN, Tomás SANTOS, Giovanni SORIA, Emanuela SORRENTINO, Rita SOUSA, Jorge SUAREZ, Carlo TARALLO, Daniel VALLAURI, Mario VELAMÁZAN

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ENSEMBLE DES SÉMINAIRES DE RECOFORME

Légende:
- ➪ **Ap** = Séminaire de visite du site pilote du Massif des Alpilles (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France), 1 et 2 octobre 2004
- ➪ **O** = Séminaire d'ouverture de RECOFORME (Murcie, Espagne), 10 novembre 2004
- ➪ **Mu** = Séminaire de visite du site pilote du Parc régional de Sierra Espuña (Murcie, Espagne), 11 et 12 novembre 2004
- ➪ **Ve** = Séminaire de visite du site pilote du Parc national du Vésuve (Campanie, Italie), 10 et 11 mars 2005
- ➪ **Va** = Séminaire de visite du site pilote de la Comarca Alto Palancia (Valence, Espagne), 12 et 13 mai 2005
- ➪ **Om** = Séminaire de visite du site pilote du Bassin versant du lac Trasimène (Ombrie, Italie), 16 et 17 juin 2005
- ➪ **Ag** = Séminaire de visite du site pilote de la Serra do Caldeirão (Algarve, Portugal), 19 et 20 septembre 2005
- ➪ **I** = Séminaire intermédiare de RECOFORME (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France), 13 et 14 octobre 2005
- ➪ **R** = Atelier d'élaboration des recommandations de RECOFORME (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France), 24 février 2006
- ➪ **F** = Séminaire final de RECOFORME (Campanie, Italie), 18 et 19 mai 2006

Vanda ACACIO - ISA/ Centro de ecologia Aplicada "Prof. Baeta Neves"
vanda_acacio@yahoo.com **Ag, I, R, F**

Denise AFXANTIDIS - Association "Forêt Méditerranéenne"
denise.afxantidis@foret-mediterraneenne.org **I, R**

Ana AGUSTI PERIS – Elsamex **O**

Federica ALBERTINI - Interprète de conférence **I**

José ALBUQUERQUE - Association des producteurs forestiers de la Serra do Caldeirão
apfsc.gtf@clix.pt **Ag**

Margarida ALVIM - Interprète de conférence
m.alvim@aiic.net **Ag**

Louis AMANDIER - Centre Régional de la Propriété Forestière Provence Alpes Côte d'Azur
louis.amandier@crpf.fr **I**

Fabiola APOSTOLICO - Université de Pérouse
g.apostolico@libero.it **Om**

Pilar ARA LAZARO - Conselleria de Territorio y Vivienda. Generalitat Valenciana
ara_pil@gva.es **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, Ag, I, R**

Carmen ARENA - Université de Naples Frédéric II
c.arena@unina.it **F**

Mme ARIES - Journal "La Provence" **I**

Louis ARLOT - Propriétaire forestier **Ap**

Elena ARNAU TENA - Generalitat Valenciana (VAERSA)
earnaute@vaersa.org **O, Mu, Ve, Va, Om, Ag, F**

Ana ARSENIO - Associação IN LOCO
as33@mixmail.com **Ag**

Ana ATIENZA PERÉZ - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Jessica AURRAND-LIONS - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
aurand@ensam.inra.fr **Ve**

Uliano BABSKY - Maire de Mas BlancI

Francisca BARAZA MARTÍNEZ - Région autonome de Murcie
francisca.baraza@carm.es **O, Mu**

Michel BARITEAU - Institut national de la recherche agronomique - Avignon
bariteau@avignon.inra.fr **I**

Eviristo BARRASCO - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Jean-Pierre BARTHES - Institut national de la recherche agronomique
barthes@ensam.inra.fr **Ve**

Pedro BEJA - ERENA
pbeja@erena.pt **Ag**

Mohammed BENEMBAREK - Plan bleu pour la Méditerranée
mbenembarek@planbleu.org **Va**

Guy BENOIT DE COIGNAC - Association "Forêt Méditerranéenne"
guy.bdc@tiscali.fr **I**

Monique BERCET – ASSENEMCE **I**

Roger BERTO - Conseiller municipal - Mairie de Lamanon (Alpilles)
roger.berto@tele2.fr **Va**

Carlo BIFULCO - Parc National du Vésuve
carlo.bifulco@email.it **Ap, O, Mu, Ve, Va, Ag**

Véronique BONET - Interprète de conférence **R**

Jérôme BONNET - Observatoire de la forêt méditerranéenne
jerome.bonnet@ofme.org **I**

Jean BONNIER - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
jean.bonnier@aifm.org **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, Ag, I, R, F**

Sophie BONNIER **Mu, Va, Om, F**

Guy BONO - Député européen
g.bono@free.fr **I**

Sophie BOURLON - Centre Régional de la Propriété Forestière Provence Alpes Côte d'Azur / Parc naturel du Luberon
sophie.bourlon@parcduluberon.fr **Ap**

Virginie BRUNET - Agence publique du massif des Alpilles
vb.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr **Ap, Va**

Giampiero BRUSCIA - Comunità Montana "Monti del Trasimeno" (Ombrie) **Om**

José Antonio BUESO - Generalitat Valenciana
bueso_joszae@gva.es **Va**

Menchu CABANES SÁNCHEZ - VAERSA
apoyo_tcno@vaersa.com **O, Mu, Va**

Juan de Dios CABEZAS - Région autonome de Murcie
JuanD.Cabezas@carm.es **Ap, O, Mu, I, R, F**

Carmen CARO GARCÍA - Grupo Generala
foremed@lagenerala.com **O**

A. Félix CARRILLO LÓPEZ **O, Mu**

Cati CARRILLO SANCHEZ - Parc régional Sierra Espuña **O**

Horácio CARVALHO - Governo Civil de Faro **Ag**

Américo CARVALHO MENDES - Université catholique portugaise de Porto
amendes@porto.ucp.pt **O, Mu, I**

Adrían CASADO - Generalitat Valenciana
casado_adr@gva.es **Va**

Fernando CATALÁ MIÑANA - VAERSA
area_proy_for@vaersa.com **O, Mu, Va**

Augusto CATTANEO - Parc national du Vésuve **Ve**

Safiye CELIKKOL **Va, Om**

Turgut CELIKKOL - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
ankaratema@yahoo.com **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, R**

Mohamed Larbi CHAKROUN Association Internationale Forêts Méditerranéennes
l.chakroun@gnet.tn **Va, F**

Olivier CHANDIOUX - CEMAGREF
olivier.chandioux@aix.cemagref.fr **I**

Alberto CHAVARRAO - Interprète de conférence
a.chavarro-traductions@cegetel.net **Ap**

Carlo CHIAPPINI - Coopérative La Mazolana **Om**

Valerio CIAVOLINO - Sindaco di Torre del Greco **F**

Lungo CIRO - Corpo forestale **F**

Antonio COBO - Ibersilva
antocopo@yahoo.es **Mu**

Paola CONTI - Parc national du Vésuve
pconti@parconazionaledelvesuvio.it **O, Mu, Ve, Va, Om, R, F**

Carmela COTRONE - Région Campanie
c.cotrone@regione.campania.it **Ve**

Fernando COUCELO - Département régional des forêts de l'Algarve **Ag**

Charlotte COURTIN-ORDNER - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
charlotte.courtinordner@aifm.org **Ap, O, Mu, Ve, Ag, I, R**

Christine COZETTE - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
cozette@ensam.inra.fr **Ve**

Nicolas CRINQUANT - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
nicolascrinquant@yahoo.fr **Ve**

Rafael CURRAS CAYON - CIEF (Generalitat Valenciana)
curras_raf@gva.es **Va**

Aurora de la CALLE-GONZALEZ - Stagiaire sylviculture truffière c/o ALCINA **I**

Anna DE MARCO - Université de Naples Frédéric II
a.demarco@unina.it **F**

Marina DE NIGRIS - Secrétariat technique conjoint Interreg IIIB Medocc
marina.denigris@interreg-medocc.org **Ve**

Robert DEL TESTA - Maire de Saint Etienne du Grés **I**

Bruno DEL VITA - Parc National du Vésuve
bdelvit@tin.it **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, Ag, I, R, F**

Mont. DELGADO - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Nicola DI FUSCO - Amministratore Ufficio Territoriale per la Biodiversita - Corpo forestale dello Stato Caserta **F**

Giuliano DI MURO - Région Ombrie
oldblackjack@libero.it **Om**

Susana DIAS - ISA/ Centro de ecologia Aplicada "Prof. Baeta Neves"
susanadias@isa.utl.pt **Ag**

Emilio DIEZ DE REVANGA - Ambiental, SL **O**

M. DIVOL - Adjoint au Maire d'Eygalières **I**

Christiane d'IZARNY-GARGAS - Groupe forestier Sylvabelle Magdeleine (04) **I**

Carlos DOPAZO - Université polytechnique de Valencia
cardogon@agf.upv.es **Va**

Christian DORET - Agence régionale pour l'environnement
c.doret@arpe-paca.org **I**

M. DOS SANTIS - Université de Naples **Ve**

Sébastien DROCHON - Coopérative PROVENCE Foret
sebastien.drochon@wanadoo.fr **I**

Luc DUBOIS - Région Provence Alpes Côte d'Azur/ Service forêt hydraulique
ldubois@hdr.cr-paca.fr **Ap**

Aurélie DUFOUR - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
dufoura@ensam.inra.fr **Ve**

Beatriz DUGUY - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
bduguy@porthos.bio.ub.es **Va**

Louis-Michel DUHEN - Centre Régional de la Propriété Forestière Provence Alpes Côte d'Azur
louis-michel.duhen@crpf.fr **Ap**

Maria Luisa DURÁN HERNANDEZ MORA - Région autonome de Murcie
marial.duran@carm.es **Ap, O, Mu, Ag**

Philppe EL-HAIK - Chargé de mission auprès de M. Bono
pel_haik@regionpaca.fr **I**

Sophie ENDERLIN - Interprète de conférence
enderlinsophie@yahoo.fr **Ag**

Jorge Luis ENRIQUEZ SALGUEIRO - Région autonome de Murcie
jorgel.enriquez@carm.es **R**

Carlos Fernando ESTRES RAUCLHO - Conselho Nacional de reflorestação **Va**

Barbara FALACE - Parc national du Vésuve
bluware1973@libero.it **F**

Emmanuel FERRER - Stagiaire à l'Agence publique du massif des Alpilles **I**

Laurent FILIPOZZI - Agence publique du massif des Alpilles
lf.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr **Ap, I**

Santiago FLOR COMADIO - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O, Mu**

Gaelle FOSSOY - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
gaelle.fossoy@aifm.org **I, R**

Mauro FRATTEGIANI - Région Ombrie
mfrattegiani@tiscali.it **Ap,Ve, Va, Om, Ag, I, R, F**

Fernando FUSCHETTI - Coordinateur régional du Corps forestier de l'Etat **F**

Eolo FUSO - Coopérative La Mazolana **Om**

Diego GALLEGO - Université de Murcie **Mu**

Sergi GARCIA - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
sergi@ceam.es **Va**

Justo GARCÍA RODRÍGEZ - Région autonome de Murcie
justo.garcia@carm.es **O**

Régis GATTI - Maire d'Aureille (Agence publique du massif des Alpilles) **I, R**

Christian GAUBERVILLE - Institut pour le développement forestier
CGauberville@association-idf.com **I**

Nathalie GAUTIER - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
nath44g@yahoo.fr **Ve**

Lucia GHETTI - Région Ombrie
lghetti@yahoo.it **Ap, O, Mu, Ve, Om, R**

Daniela GIGANTE - Université de Pérouse
dagigante@yahoo.com **Om**

Chantal GILLET - Service "Espaces naturels et forêt" - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
cgillet@regionpaca.fr **Ap, I, R**

Elena GIOVAGNOTTI - Région Ombrie
forestazione@regione.umbria.it **Va, Om**

Gabriella GIUCCI - Parc national du Vésuve
gabriellagiudici@libero.it **Ve**

Adriano GIUSTI - Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it **Om**

Géraldine GOERGEN - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
ggoergen@caramail.com **Va**

Magali GOLIARD - Ligue de protection des oiseux de Provence-Alpes-Côte d'Azur
paca@lpo.fr **I**

Stefania GOLISCIANI - Parc National du Vésuve
sgolisciani.@tin.it **Om**

Suzana GONZALES DIU - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
susyland77@hotmail.com **Va**

Alfredo GONZALEZ - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie
alfredo.gonzalez@carm.es **Ve**

Fernando GONZALEZ - Interprète de conférence **R**

Emilio GONZÁLEZ - Generalitat Valenciana
gonzalez_emilop@gva.es **Va**

Jacques GOURC - Office national des forêts
jacques.gourc@onf.fr **Ap**

Bernardo GRACIA - Generalitat Valenciana
gracia_ber@gva.es **Va**

Alain GROGNOU - Office national des forêts (Départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse)
alain.grognou@onf.fr **Ap**

Francesco GROHMANN - Région Ombrie
forestazione@regione.umbria.it **Ap, Ve, Va, Om, I, R, F**

Matthieu GROSJEAN - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
grosjean@ensam.inra.fr **Ve**

Bernard GUAY - Centre Régional de la Propriété Forestière Provence Alpes Côte d'Azur
bernard.guay@crpf.fr **Ap**

Thomas GUERQUIN – ASSENEMCE **I**

Ghislaine GUIRAN - Journaliste indépendante
guiran.ghislaine@wanadoo.fr **I**

David HARO - VAERSA
apoyo_tcno@vaersa.com **Va**

Javier HERMOSO - Generalitat Valenciana
hermoso_jav@gva.es **Va**

Mario HONRUBIA - Université de Murcie **Mu**

Joëlle HOTTE - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grés
joelle.chapelet@laposte.net **Ap, I**

Coralie HUMBERT – ASSENEMCE **I**

Adolfo IBAÑEZ JUSTICIA - PYG Estructuras Ambientales S.L.
aibanyezsoy@yahoo.es **Va**

Evaristo JIMENEZ - Generalitat Valenciana
jimenez_eva@gva.es **Va**

Ana JIMÉNEZ - Ibersilva
ajimenez@ibersilva.es **O, Mu**

Gérard JOUVE - Président de Agence publique du massif des Alpilles **I**

Francisco JUANES - Région autonome de Murcie
fpaula.juanes@carm.es **O**

Abdelhamid KHALDI - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
khaldi.abdelhamid@iresa.agrinet.tn **Va**

Mme KLOSE - Journal "La Provence"
christine.klose@laposte.net **I**

Florence LATAPIE - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
latapie@ensam.inra.fr **Ve**

Estelle LE GUERN - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
leguern@ensam.inra.fr **Ve**

Patrick LE MEIGNEN - Office national des forêts / Directeur Interdépartemental (département 13+84)
patrick.le-meignen@onf.fr **Ap**

Alain LESTURGEZ Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
alain.lesturgez@ofme.org **Ap**

Carlo LEVIANTONI - Région Ombrie **Om**

Francesco Saviero - Parc national du Vésuve
fs.liguori@gmail.com **Ve**

Daniela LIN – CFS **Om**

M. LOIODICE - LOIODICE (matériel de traduction) **I**

Giuseppina LOMBARDI - Observatoire faunistique régional (Ombrie)
giosi@umbrars.com **Om**

Fanny LOMBARDINI - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
fanny_lombardini@hotmail.com **Ag, I**

Diana LOPEZ - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
anaidlopes@iol.pt **Va**

José Carillo LÓPEZ - Région autonome de Murcie
ambientaljc@terra.es **Om**

Patricio LÓPEZ HERRANZ - Région autonome de Murcie
patricio.lopez@carm.es **O**

Dante LUVID - Parc national du Vésuve **Ag**

Hervé MAGNIN - Parc Naturel Régional du Luberon
herve.magnin@parcduluberon.fr **Ap**

José Luis MAMOVEL GARCÍA - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Fabio MANELI - Université de Pérouse
fabio@vnr.unipg.it **Om**

Stéphanie MARI - Conseil général du Vaucluse **I**

María José MARIN LOPEZ - Région autonome de Murcie
mjmarinlo@yahoo.es **F**

Fabrizia MARINI - Interprète de conférence
f.marini@itacatraduce.it **Om, I, R**

M. MARINO – Agriculteur **Ve**

Concepcíon MAROTO - Generalitat Valenciana (Directrice générale de la gestion de l'environnement)
maroto_con@gva.es **Va**

Olivier MARTINEAU - Centre Régional de la Propriété Forestière Provence Alpes Côte d'Azur
crpf.arbois@free.fr **Ap, I**

Juan Faustino MARTÍNEZ FERNÁNDEZ - Région autonome de Murcie
juanf.martinez@carm.es **O, Va, Om**

Remigio MASIÁ GARCIA - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Roberta MAZZEI - Observatoire faunistique régional (Ombrie)
roberta.mazzei@virgilio.it **Om**

Pedro A. MEDRANO CAÑA - Association forestières de Soria (Espagne)
asfoso@asfoso.com **O**

Giovanna MELLONI - Interprète de conférence **I**

Gino MENEGAZZI - Parc national du Vésuve
gino.menegazzi@gmail.com **Ve, Ag, I, F**

Maria Chiara MENEGUALE - Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it **Va, Om**

M. MICCIO - Area Marina Proteita Campania **F**

Julia MICHEL - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
michelj@ensam.inra.fr **Ve**

António MIRANDA - DRAALG
amiranda@draalg.min-agricultura.pt **Ag**

Nicola MIRANDA - Parc national du Vésuve
gwnmir@tin.it **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, R, F**

Arnaud MOKRANI - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
mokless11@yahoo.fr **Ve**

Javier MOLINA - Ambiental, SL **O**

Louis MONTAGNOLI - Comunità Montana "Monti del Trasimeno" (Ombrie)
uff.programmi@montitrasimeno.umbria.it **Ap, Va, Om**

Maria MONTEAGUDO ALBAR - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie
mariamonteagudoa@yahoo.es **O**

Isabel MOREIRA DE SILVA - Bajo Minho (Portugal)
isabel.ms@mail.telepac.pt **O, Mu**

Isabel MOREIRA DE SILVA - Secrétariat technique conjoint Interreg IIIB Medocc
isabel.moreiradasilva@interreg-medocc.org **Ve**

Daniel MOUSAIN - Institut national de la recherche agronomique
mousain@ensam.inra.fr **I**

Véronique MURE - Nimes Métropole
veronique.mure@nimes-metropole.fr **I**

Mario MUZZATTI - Legambiente
oasilavalle@libero.it **Om**

Francisco NAVARRO BAIXAULI - VAERSA
area_proy_for@vaersa.com **Va**

Jean-Michel NINGRE - Direction régional de l'agriculture et de la forêt Provence Alpes Côte d'Azur (Service régional de la forêt et du bois)
jean-michel.ningre@agriculture.gouv.fr - **Ap, I**

Benjamin NOC - Agence publique du massif des Alpilles
bn.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr **Ap, Va, I**

Jean-Louis OLLIVIER - Maire d'Orgon **Ap**

Tina ORPELLO **Ve**

Francisco ORTUÑO - Grupo Generala
foremed@lagenerala.com **O**

Andrea PANDOLFI - Région Ombrie **Om**

Gilbert Lt-Colonel PASCAL - SDIS 13 (Service Départemental d'Incendie et Secours des Bouches du Rhône)
gpascal@sdis13.fr **Ap, Va, I**

Olivier PEILLOD - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
peillod@ensam.inra.fr **Ve**

Felix PELISSIER - Maire d'Eygalières **I**

Eduardo M. PEREZ-LAORGA ARIAS - Generalitat Valenciana
perezlaorga_edu@gva.es **Va**

Zaira PIAZZA - Autorité Unique de gestion Interreg IIIB MEDOCC - Ministero infrastrutture (Italie)
zaira.piazza@infrastrutturetrasporti.it **F**

Orfeo PICARIELLO - Université de Naples - Zoologie
picariel@unina.it **Ve**

Francesca PIERINI - Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it **O, Mu, Ve, Om, R, F**

Joao Rocha PINHO - Mission Restauration Forestière/Conseil National de Restauration Forestière
jrpinho@dgrf.min-agricultura.pt **Ap, I**

Pedro PIOREL SEGURA - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie **O**

Jean-Michel PIRASTRU - Agence publique du massif des Alpilles
jmp.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr
Ap, O, Mu, Ve, Om, I, R

Henrique PIRES - Parc national du Vésuve
pires.h@gmail.com **F**

Virginie PLANTY - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
virginie_planty@yahoo.fr **Ve**

Gennaro POMPILIO
guidevesuvio@virgilio.it **F**

Miguel PORTO - ERENA
mp@erena.pt **Ag**

Denys POULET - Association Internationale Forêts Méditerranéennes
denys.poulet@aifm.org **Ap, O, Mu, Ve, Va, Om, I, R, F**

Manuel QUISADOS PIQUELLA - Grupo Generala
foremed@lagenerala.com **O**

Carlos RAMALHO - Commission régionale de reforestation de l'Alentejo
carlos.ramalho.3@netvisao.pt **Ag**

Pamela REY - VAERSA
pareyraa@cam.upv.es **Va**

Santiago REYNA - CEAM (Centro de Estudios Ambientales del Mediterráneo)
santiago@ceam.es **Va**

Claudia RICCI - Interprète de conférence **I, R**

Nuno RICO - Parc national du Vésuve
nrico@netvisao.pt **F**

Matteo RINALDI - Parc national du Vésuve
direttore@parconazionaledelvesuvio.it **R, F**

Christian RIPERT - CEMAGREF
christian.ripert@aix.cemagref.fr **I**

Carine RITAN - Directrice de l'Agence publique du massif des Alpilles
agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr **Ap, I, R, F**

Eduardo ROJAS BRIALES - ETSIA - UPV (Valencia)
edrobr@prv.upv.es **Va**

Ignacio ROJO MUNEZ - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie
ignacio.rojo@carm.es **O, Ve, Va**

Manuela ROLDAN MORENO - Generalitat Valenciana
roldan_man@gva.es **Va**

M. ROMA - Office national des forêts **I**

José M. Duarte ROSENDO - Mission Restauration Forestière/Commission Régionale de Restauration Forestière - Algarve
jrosendo@dgrf.min-agricultura.pt **Ap, Va, Ag**

Marie-Rose ROUX - Mairie du Paradou (Alpilles) **I**

Lucio RUSSO - Parc national du Vésuve **Ve**

Jorge-Manuel SANCHEZ BALIBREA - Ambiental, SL **O**

David SANCHO CABRERO - Direction Générale de l'environnement - Région autonome de Murcie
david.sancho@carm.es **O, Ag**

Jesús SANCHO LLANSOLA - VAERSA
area_proy_for@vaersa.com **Va**

Pierre SANTOIRE - Mairie de Mouriès **Ap**

Tomás SANTOS - Parc national du Vésuve **F**

Paola SAVINI - Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it **O, Mu, Om**

Jesus SELVA SERRANO - VAERSA
jselvase@vaersa.com **Va**

Clara SEQUEIRA - Câmara Municipal de Loulé
cgeraldes@yahoo.com **Ag**

Umberto SERGIACOMI - Observatoire faunistique régional (Ombrie)
ofrumbria@hotmail.com **Om**

Carole SINFORT - Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier
sinfort@ensam.inra.fr **Ve**

Franco SISANI - Coopérative La Mazolana **Om**

Alberto SOLANA - Generalitat Valenciana
solana_alb@gva.es **Va**

Giovanni SORIA - Parc national du Vésuve
actinidia1@yahoo.it **F**

Emanuela SORRENTINO – MATTINO **F**

Carolina SOTOCA - Grupo Generala
foremed@lagenerala.com **O**

Rita SOUSA - Parc national du Vésuve
rzarau@@hotmail.com **F**

Cristiano SPILINGA - Université de Pérouse
cristianospilinga@email.it **Om**

Jorge SUAREZ - Generalitat Valenciana
suarez_jor@gva.es **Ap, O, Mu, Va, Om, Ag, I, R, F**

Francis SUSINI - Direction départementale de l'agriculture et de la forêt / SFE
francis.susini@agriculture.gouv.fr **Ap**

Carlo TARALLO – MATTINO **F**

Marie-Denise TRAMIER - Maire adjointe / St Rémy de Provence
agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr **Ap**

Dominique TREPONT - Mairie de Fontvieille
jc.trepont@wanadoo.fr **Ap**

Amilcare TROIANO - Parc national du Vésuve **Ve**

Francisco TRONCH FOLGADO - VAERSA
ftronch@vaersa.com **Va**

Daniel VALLAURI - WWF-France
dvallauri@wwf.fr **O, Mu, I, R, F**

João Macedo VARELA - Direccao General Recursos Florestais / Nucleo Florestal do Algarve
jovarela@draalg.min-agricultura.pt **Ap, Ag**

Mario VELAMÁZAN ROS - Région autonome de Murcie
parqueforestal@listas.carm.es **Ap, O, Mu, Va, Om, Ag, I, R, F**

Luis VELASCO - Generalitat Valenciana
velasco_lui@gva.es **Va**

Francesco VELATTA - Province de Pérouse
francesco.velatta@provincia.perugia.it **Om**

Miguel VELEZ - Associação IN LOCO
inloco@mail.telepac.pt **Ag**

Roberto VENANZONI - Université de Pérouse
rvenanzo@unipg.it **Om**

Miguel VIERA - Association des producteurs forestiers de la Serra do Caldeirão
apfsc.gtf@clix.pt **Ag**

Amalia VIRZO DE SANTO- Université de Naples Frédéric II
virzo@unina.it **Ve, F**

Remedios VIVIENTE **O**

Nestor YELO VALERO - Parc régional Sierra Espuña
dayelo@um.es **O, Mu**

SOMMAIRE

Avant propos	3
Le programme Interreg IIIB Medocc	5
Le projet RECOFORME	7
RECOFORME : une méthode originale et totalement assuméee	11
Déclaration finale du projet RECOFORME	15
Considérations finales du projet RECOFORME	17
Bilan des travaux de RECOFORME et des enjeux relatifs aux forêts méditerranéennes	23
Compte rendu du Séminaire intermédiaire - Réflexion sur le thème "Vers une sylviculture méditerranéenne, à partir de l'expérience des sites pilotes de RECOFORME" s	31
Noms des participants au séminaire intermédiaire, à l'atelier d'élaboration des recommandations et au séminaire final	47
Liste des participants à l'ensemble des séminaires de RECOFORME	49
Sommaire	57

PROJET COFINANCE
PAR L'UNION EUROPEENNE

Programme
Interreg IIIB
MEDOCC
Pour la cohésion
des territoires
de l'Europe du Sud

FEDER

Agence Publique du Massif des Alpilles

ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES

Comunidad Autónoma
de la Región de Murcia

DGRF
Direcção-Geral dos Recursos Florestais
Ministério da Agricultura, Pescas e Florestas

GENERALITAT VALENCIANA

PARCO NAZIONALE DEL VESUVIO

Regione Umbria

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

14, rue Louis Astouin 13002 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 email : info@aifm.org - Site internet : www.aifm.org